

***Les communautés égyptiennes en France
du XIXe au XXIe siècles***
Randa RabeH Mohamed Lotfi Gomaa ^(*)

Abstract

L'étude des communautés égyptiennes en France depuis le XIXe jusqu'au XXIe siècle vise à retracer et analyser le parcours migratoire des premiers Egyptiens partis en France en 1801 après la Campagne de Bonaparte, ainsi que celui de leurs successeurs et leur installation dans le pays d'accueil. L'étude s'engage, en ce sens, à l'analyse des composantes du sujet : les migrations égyptiennes observées en France, la période 1801-2015, les aspects de ces migrations (motifs et circonstances de départ, facteurs d'attractivité du pays d'accueil...), la nature des différentes communautés égyptiennes (statut des migrants, accès aux emplois, mode de vie...).

Aussi la recherche se divise-t-elle selon ce schéma migratoire en trois parties distinctes : 1- les premiers réfugiés d'Egypte en France au XIXe siècle, 2- la communauté égyptienne en France au XXe siècle, 3- la communauté égyptienne en France au XXIe siècle.

La première partie étudie les circonstances de refuge de centaines d'Egyptiens qui avaient servi Napoléon pendant la durée de l'Expédition de 1798 à 1801 et étaient considérés par le peuple comme des collaborateurs indésirables. Elle examine le mode vie de ces migrants, leurs effectifs, leurs qualifications, leurs différentes origines, les métiers qu'ils exercent à Marseille et à Paris et comment, finalement, ils ont fondé les bases d'une première communauté arabe en France à cette époque.

La deuxième partie traite des multiples collectivités égyptiennes parties en France au XXe siècle pour des motifs très divers : les travailleurs sur le front de l'Ouest pendant la Deuxième Guerre, les juifs d'Egypte exilés pour des raisons politiques, la diaspora copte fuyant une ambiance d'insécurité, l'élite et les opposants aux régimes et les demandeurs d'emploi.

La troisième partie examine d'autres catégories de migrants égyptiens en France au XXIe siècle : les anciens migrants et les nouveaux arrivants, les étudiants des universités françaises, les mineurs non accompagnés réfugiés dans la Jungle de Calais et les professionnels hautement qualifiés.

Mots-clés : communautés égyptiennes, parcours migratoire, XIXe, XXe et XXIe siècles, catégories des migrants.

* Maître de Conférences- Département de Langue et Littérature Françaises - Faculté des Lettres - Université Ain Chams

الجاليات المصرية فى فرنسا من القرن التاسع عشر إلى القرن الحادى و العشرين راندا جمعة الملخص

تهدف دراسة الجاليات المصرية فى فرنسا منذ القرن التاسع عشر حتى القرن الحادى و العشرين إلى تتبع آثار هجرة المصريين الأوائل الذين رحلوا إلى فرنسا فى عام ١٨٠١ بعد حملة بونايرت و كذلك الذين هاجروا من بعدهم وصولاً للقرن الحادى و العشرين حيث أقام المصريون فى بلد المهجر و أسسوا للعلاقات بين مصر و فرنسا. و تشمل الدراسة على العناصر التالية : هجرة المصريين إلى فرنسا، الفترة من ١٨٠١ إلى ٢٠١٥، ملامح الهجرة، و طبيعة الجاليات المصرية المختلفة.

ينقسم البحث إلى ثلاثة أجزاء : ١- اللاجئون المصريون الأوائل فى فرنسا فى القرن التاسع عشر ٢- الجالية المصرية فى فرنسا فى القرن العشرين ٣- الجالية المصرية فى فرنسا فى القرن الحادى و العشرين.

يتناول الجزء الأول الظروف التى أحاطت بهجرة مئات المصريين الذين تعاونوا مع المحتل إبان الحملة الفرنسية فى الفترة من ١٧٩٨ إلى ١٨٠١ و الذين اضطروا إلى اللجوء إلى فرنسا حيث اعتبرهم الشعب المصرى خونة متعاونين مع العدو و بالتالى غير مرغوب فى بقائهم فى مصر. يهتم هذا الجزء بدراسة نمط حياة هؤلاء المهاجرين و أعدادهم و مؤهلاتهم و أصولهم المختلفة و الوظائف التى شغلوها أثناء إقامتهم فى مارسيليا و باريس و كيف أنهم استطاعوا أن يضعوا أسس أول جالية عربية فى فرنسا فى تلك الحقبة.

و يعرض الجزء الثانى لفئات مختلفة من المصريين الذين هاجروا إلى فرنسا فى القرن العشرين لأسباب عديدة، منها العاملين على الجبهة الغربية فى الحرب العالمية الأولى و يهود مصر الذين تم نفيهم لأسباب سياسية و شتات الأقباط و الصقوة و المعارضين للنظام و الباحثين عن العمل.

أما الجزء الثالث فيبحث فى شرائح أخرى من المهاجرين المصريين إلى فرنسا فى القرن الحادى و العشرين : المهاجرون القدامى و الجدد، طلاب الجامعات الفرنسية، القصر بدون رفقة اللاجئون فى كاليه، المهنيين نوى المهارات العالية.

كلمات مفتاحية : الجاليات المصرية، مسار الهجرة، القرن التاسع عشر و العشرين و الحادى و العشرين، فئات المهاجرين.

Introduction

Cette étude fait le point sur les différentes communautés égyptiennes établies en France au début du XIXe siècle, après la défaite de la Campagne de Bonaparte en Egypte, jusqu'à nos jours. Car, si on ne cesse de répéter que la France est une terre d'immigration depuis deux siècles, il faut évidemment penser aux premiers réfugiés d'Egypte implantés en France en 1801, et les considérer à juste titre comme la première vague migratoire arabe dans l'histoire moderne de la France.

A l'heure actuelle, les migrations massives à travers le monde entier suscitées par les guerres, les conflits, les massacres, la misère et le chômage nous ont effectivement incitées à penser aux Egyptiens qui résident actuellement en France. A quelle époque les ancêtres de ceux-ci ont-ils mis le pied sur le sol français ? Dans quelles conditions sont-ils partis ? Ont-ils été des réfugiés comme ceux de nos jours ? Comment s'étaient formées au fil des années les différentes communautés égyptiennes en France ?

Les catégories qui forment le tissu de ces communautés sont en effet multiples et diversifiées : les anciens réfugiés d'Egypte installés en France en 1801 suite à la Campagne de Bonaparte, les ouvriers de 1917 en service sur le front de l'ouest pendant la Première Guerre, les Juifs d'Egypte des années 50, les migrants permanents des années 60, la diaspora copte des années 70, les migrants temporaires des années 80, les étudiants égyptiens des universités françaises, les mineurs non accompagnés et les migrants hautement qualifiés des 20 dernières années.

Mais la diversité de ces collectivités exprime tant l'unité, l'harmonie et l'intégration au sein de la société française que le heurt ou la divergence. Or, depuis 1958, la France ne reconnaît pas les identités des minorités ethniques car le concept même d'ethnicité n'a pas cours en France ni dans la Constitution, ni dans la langue courante. L'Etat cherche, en fait, à faire que les individus d'origine étrangère qui ont acquis la nationalité française soient considérés et désignés comme Français par l'ensemble de la population, et non à travers leur origine ethnique. En effet, la France est un pays où il n'y a qu'un seul peuple français, composé de tous les citoyens français

sans distinction d'origine, de race ou de religion. Aussi la tradition politique française ne permet-elle pas de poser la question des minorités ; car tout le droit issu de la Révolution française se fonde sur les deux notions fondamentales de l'Homme et de l'Etat : l'homme en sa qualité d'être humain, d'individu ou de citoyen ; et l'Etat comme une république indivisible, laïque, démocratique et sociale qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens.

Comme les Etats-Unis, la France est un pays d'immigration ancienne avec des immigrés venus de pays voisins ainsi que d'autres originaires d'Egypte, de Syrie et du Liban au XIX^e siècle. Puis au XX^e siècle, après la première guerre mondiale, arrivent des émigrants de Pologne, d'Italie, d'Espagne et, après la seconde guerre mondiale, du Portugal, du Maghreb ; puis plus récemment, d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Dans les années 1950-1960, le nombre de migrants - par rapport à la population - était en moyenne près de quatre pour mille habitants par an. Depuis 1970, le flux d'entrée s'était réduit en France notamment dans les années 1990. Au cours des deux dernières décennies, le solde migratoire¹ s'est situé autour d'un immigré pour mille habitants. Ainsi, la population immigrée en France s'est constituée progressivement de migrants venus pour travailler ou rejoindre un membre de leur famille déjà sur place. Certains sont retournés dans leur pays de naissance ou sont allés dans un autre pays d'accueil, alors que d'autres sont décédés sur place. Aussi les départs et les décès ont-ils contribué à réduire sensiblement le taux des migrants dans la république française. Par ailleurs, chaque année plus de 100,000 étrangers s'installent en France qui leur garantit le respect de leurs droits fondamentaux : liberté d'opinion, d'expression, de culte, de réunion et de circulation ainsi que la protection de leurs intégrité et biens, le droit à la propriété, le respect des croyances, l'égalité entre les hommes et les femmes...C'est, en fait, grâce à cette ambiance cosmopolite que la France a pu forger sa culture, son historiographie et le consensus social qui établit la cohésion des différentes collectivités qui vivent sur son territoire.

Notre intérêt est alors vivement porté à retracer et analyser le parcours des premiers Egyptiens partis en France en 1801, ainsi que celui de leurs successeurs et leur implantation dans le pays d'accueil

jusqu'aujourd'hui. Alors les questions de la recherche se posent en ces termes : quelle est la trajectoire migratoire des Egyptiens en France depuis 1801 jusqu'à nos jours ? Quels sont les motifs du départ ? Quels sont la nature et le statut de ces migrants ? Quelles sont les modalités de leur existence dans le pays de destination ?

Une fois formulées les questions de la problématique, l'objet de la recherche est ainsi construit et permet, dès lors, de délimiter le cadre dans lequel sera inscrite notre étude : les migrations égyptiennes, observées en France, sur la période 1801-2015, les aspects de ces migrations (circonstances de départ, facteurs d'attractivité du pays d'accueil...) ainsi que la nature des différentes communautés égyptiennes (statut des migrants, accès aux emplois, mode de vie...)

Pour ce faire, nous allons adopter la méthode quantitative - longitudinale - qui utilise la statistique comme outil d'analyse de l'immigration et son évolution au fil du temps. Cette méthode sera complétée par une approche qualitative qui nous permettrait de faire des synthèses, interpréter des phénomènes, combler des vides ou extrapoler des situations ou des caractéristiques propres à ces collectivités. Nous nous garderons surtout d'investir les méthodes statistiques dans une approche sociologique qui étudie des faits sociaux complexes et variables que l'approche quantitative ne peut expliquer que partiellement. D'autant plus que l'objectif de notre étude s'écarte sensiblement de celui visé par l'analyse sociologique.

Tenons à préciser, en dernier lieu, qu'aucune analyse comparée ne sera effectuée entre les communautés égyptiennes et d'autres groupes étrangers vivant sur le territoire français ; aucune référence non plus ne sera faite à d'autres collectivités égyptiennes dans des pays autres que la France.

Les premiers réfugiés d'Egypte en France au XIX^e siècle

En août 1801, partis d'Aboukir à Alexandrie, quelques centaines de militaires, de négociants, de fonctionnaires, de soldats, d'artisans et de commerçants égyptiens syriens, libanais, grecs, turcs, arméniens, soudanais, éthiopiens et maghrébins qui vivaient en Egypte à cette époque, choisissent de s'exiler sur les terres de celui - Napoléon - qu'ils avaient un temps servi. Or, ils avaient collaboré avec l'ennemi (en majorité les non originaires d'Egypte) durant l'expédition française (certains ont même servi dans l'armée

napoléonienne) et étaient donc considérés par le peuple égyptien comme des traîtres indésirables. Ils espéraient, de ce fait, se débarrasser de la domination turque en appelant à la France et à l'Angleterre pour réaliser leurs aspirations politiques. Ces opposants au despotisme ottoman - dans la plupart des étrangers - se déclarent « la légation égyptienne », revendiquent un gouvernement national et équitable et proclament leur soumission aux gouvernements anglais et français. D'autres motifs de départ sont avancés par certains, comme Aidé, un Libanais vivant en Egypte qui avait choisi l'exil volontaire pour des raisons politiques touchant à son pays natal, ou Yacoub Hanna, un copte qui était persécuté pour sa confession. Celui-ci, nommé général dans l'armée française par Bonaparte, accompagne donc les réfugiés dans leur traversée. Mais il trouve la mort en pleine mer, laissant ainsi les Egyptiens sans guide et, du même coup, sans aucun espoir d'indépendance. Ils débarquent finalement à Marseille en octobre, où ils résident exclusivement car Paris leur était interdite.

Ainsi naissent dans la cité phocéenne les germes d'une communauté arabo-française qui dessine les traits de ce que Ian Coller appelle « une France arabe »² au XIX^e siècle, au sens de marquée par la culture arabe. Ces réfugiés sont, dans l'ensemble, des Syriens, des Libanais, des Palestiniens et des Grecs, tous de confession catholique ; ainsi que des Grecs orthodoxes, des coptes et très peu de natifs égyptiens musulmans. En effet, les musulmans et les coptes étaient les plus résistants au départ malgré les sollicitations de leur leader Yacoub Hanna qui leur avait promis - en revanche - un retour en Egypte pour la délivrer de la domination turque. Il aurait même élaboré un plan pour cet effet avec Théodore Lascaris, un chevalier de Malte résidant en Egypte, issu d'une famille de la noblesse italienne et qui enseignait le français à Ismail, fils de Mohamad Ali.

Ainsi cantonnée dans le « quartier égyptien » du Cours Gouffé, ou « le Dépôt des Réfugiés d'Egypte », une sorte d'asile au centre ville, cette population relativement petite en nombre - 250 à 300 personnes - devient une véritable « colonie égyptienne » - selon Coller - qui ne cesse de s'accroître par la naissance et les nouveaux arrivants jusqu'à atteindre un millier d'immigrés en 1817. La moitié

de celle-ci réside au sud dans la section du Grand-chemin-de-Rome, soit les nouvelles extensions orientales de Marseille, en direction de Toulon. Le reste se concentre au nord dans les sections de Notre-Dame-du-Mont, de la Major et de Saint-Laurent. Ils sont toutefois absents des quartiers de la Canebière, de la Bourse et de Belsunce. Par ailleurs, leur mode d'habiter reflète les conditions économiques qui les distinguent : les plus aisés, négociants ou officiers, résident dans des maisons individuelles avec leur famille, parfois accompagnés d'un aïeul ou d'un domestique ; tandis que les plus démunis forment de petits groupes d'hommes ou de femmes - mais rarement mélangés - et se partagent une même chambre. L'Etat français leur octroie des charges et des pensions selon leur statut social, leurs compétences, leur communauté d'origine et la place qu'ils occupent dans celle-ci ; ce qui explique les rivalités, les compétitions et les tensions qui les déchirent souvent.

Le premier trait qui émerge du portrait de cet ensemble hétérogène est le nom de « réfugiés égyptiens » qui les désigne. Il participe, à la fois, de leur saisie administrative (la collecte d'informations et l'enregistrement des données en vue de leur accorder, conformément à leur statut, leurs droits civils) et de leur qualification - au quotidien - comme des sous-citoyens. Cette désignation est néanmoins incompatible avec la petite élite communautaire, constituée de négociants, de commerçants et de mamelouks qui monte rapidement dans l'échelle sociale. En outre, ceux qui sont issus de riches familles marchandes du Levant - al Machreq - et qui retrouvent à Marseille des proches refusent catégoriquement le statut de réfugiés.

Plus tard, en 1810, le gouvernement français verse des pensions aux enfants nés en France de parents égyptiens ; améliorant ainsi considérablement la situation financière de leurs familles. Le revenu annuel de celles-ci remonte à plus de dix milles francs par an ; et c'est à ce moment-là que nombreux commencent à prévoir une installation permanente à Paris qui leur ouvre finalement ses portes.

Parmi les premiers résidents égyptiens dans la capitale française, Aidé qui était fonctionnaire dans l'administration française pendant l'occupation. En 1811, il quitte Marseille, arrive à Paris où il habite avec sa famille dans la rue Saint Honoré, non loin d'autres compatriotes tels le prêtre Yuhanna Chiftichi qui célèbre son office à

l'église Saint Roch, le prêtre catholique Isa Carus, le jeune Mikhaïl Sabbagh, d'origine palestinienne, copiste dans la Bibliothèque Impériale, le notable Lotfi Nemr et Joseph Ataya, gendre du célèbre commerçant Gabriel Sakakini. Un autre groupe se propage aux alentours de l'hôtel des Invalides, tels d'anciens soldats dont certains souffrent terriblement de graves blessures et habitent donc tout près de l'hôpital militaire. D'autres plus démunis vivent dans des arrondissements plus pauvres près de l'ancienne Rue de la Harpe. Les Egyptiens ne sont donc plus confinés dans des quartiers parisiens spécifiques, mais ils se dispersent un peu partout ; dans le Faubourg St-Germain, à Marais, à Passy et à Charenton. Ils se déplacent donc entre Paris et Marseille, mais uniquement entre ces deux villes parce que le Bureau des Pensions refuse de payer ceux qui résideraient en dehors de celles-ci. Ce va-et-vient permet aux réfugiés de former très vite une communauté immigrante aux contours bien définis, dont les piliers se constituent d'élites puissantes et homogènes qui parviennent à protéger la cohérence et la permanence de cette population ambitieuse.

Ces élites sont fortement commanditées par l'administration napoléonienne ; d'une part, par la formation du Conseil des Réfugiés Egyptiens, d'autre part, par la création d'un nouveau corps militaire d'anciens combattants - officiellement désignés du nom de Mamelouks - qui avaient servi dans la Grande Armée pendant l'Expédition. Les officiers, en retraite ou au service, préfèrent demeurer à Melun - située entre Fontainebleau et Paris - bien qu'ils aient d'intimes liens familiaux avec une large population à Marseille. Ils entretiennent, par ailleurs, une constante communication avec la capitale. Ces Mamelouks qui apparaissaient régulièrement dans les parades militaires à Paris depuis 1802, prennent leur retraite dès 1806, reçoivent de fortes pensions et s'installent - seuls ou avec leurs familles - dans la capitale française. Là, ils rejoignent la colonie arabe, principalement constituée de prêtres et de jeunes intellectuels, formant ainsi une élite homogène en contraste avec la population arabe disparate de Marseille.

Cependant, malgré les valeurs, les normes fondamentales et la culture qui caractérisent les membres de la communauté égyptienne, ils ne sont pas parvenus à se distinguer dans les milieux parisiens par

leur identité arabe. En effet, sous le Consulat et l'Empire, les étrangers ne sont considérés comme citoyens français qu'en raison de leur utilité à l'Etat ; c'est-à-dire, par-dessus tout, à Bonaparte lui-même ; là où ils contribueraient au prestige impérial. Il en est ainsi des Mamelouks et des alliés de l'Empire qui jouissent de la protection de Napoléon. Mais, avec la chute du régime en 1814-15, ceux-ci sont considérés comme des étrangers suspects, étroitement surveillés par la police secrète. On les soupçonne de trahison et de méfaits, conformément à une idéologie raciste, post révolutionnaire qui place les étrangers sous le signe de la différence. Leurs déplacements sont contrôlés et Paris leur ferme ses portes au cas où ils n'auraient pas justifié les motifs de leur visite³.

En 1815, avec le début de la Restauration - qui met fin aux guerres napoléoniennes - et le retour de la monarchie du droit divin, la communauté arabe de Marseille devient une des victimes de la Terreur Blanche des royalistes qui ciblent les dévots fanatiques de l'empereur exilé. Les Mamelouks sont accusés de meurtres et de crimes qu'ils auraient commis durant les Cent-Jours marquant le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe et la reprise du pouvoir. Or, l'histoire des Cent-Jours à Marseille est marquée par un conflit croissant entre les unités de l'armée impériale établies dans la ville, d'un côté, et les opposants royalistes à Napoléon, d'un autre - conflit dans lequel les Mamelouks se trouvent, en quelque sorte, impliqués. La Garde urbaine (nom de la garde nationale à Marseille), chargée d'assurer l'ordre quotidien dans la ville, prend le parti des civils royalistes et arrête les partisans de l'Empereur. Dès lors, les agressions se précipitent vis-à-vis des Egyptiens et surtout des Mamelouks qui sont considérés comme un ennemi intérieur. Le 27 mai 1815, la mise en état de siège de la ville fait voir clairement aux yeux de la population l'association entre certains Egyptiens et les militaires impériaux auteurs de violences. Le 25 juin 1815 commence le massacre dit « des Egyptiens » ou « des Mamelouks ». Il convient cependant de saisir - comme l'explique Vincent Denis - les événements sanglants des 25 et 26 juin

Dans un double contexte à la fois immédiat, celui de la fin des Cent-Jours et de l'avènement de la Seconde Restauration ; et différé, celui de la réouverture de cicatrices plus anciennes [...] Le

déferlement de violence [est] comme l'exutoire d'un cycle complexe de violences mettant en jeu des « camps » aux contours mouvants et au sein desquels les fameux « Mamelouks » servent de point de fixation⁴.

En effet, les événements marseillais sont étroitement liés au contexte politique de l'époque. Le 25 juin les habitants de la ville apprennent la nouvelle de la seconde abdication de Bonaparte ; un comité royal se forme très vite pour prendre en main le pouvoir municipal laissé vacant et réorganiser rapidement la garde nationale. Les troupes armées de Napoléon stationnant au Vieux-Port, ouvrent le feu sur les royalistes marseillais, provoquant ainsi la fureur de la foule qui répond violemment. Les massacres sont ainsi déchaînés contre les militaires bonapartistes, dont les Mamelouks. On attaque et assassine les gens de couleur et particulièrement les femmes. Ceux-ci sont donc contraints de fuir vers les montagnes, tandis que le « village égyptien », incendié, n'est jamais reconstruit. Alors, les plus démunis sont déportés à l'île Sainte Marguerite, d'autres plus nombreux quittent Marseille pour leur pays d'origine, tel le lettré Rufa'il Zakhur qui entre au service de Mohamed Ali comme savant auteur et éditeur. Plusieurs Egyptiens retournent, enfin, sur le sol français un an plus tard, en 1816, avec l'avènement du nouveau gouvernement de Louis XVIII qui leur promet la protection et une pension annuelle additionnelle. Ils préfèrent alors résider à Paris où ils retrouvent des membres de leurs familles et des connaissances ; ou bien se dispersent dans la population urbaine flottante. Mais avec le temps, la communauté égyptienne se maintient, s'élargit jusqu'à atteindre 1000 ressortissants en 1817 (1 % de la population totale de Marseille) et développe des activités professionnelles et économiques d'envergure ; comme les Sakakini, les Zizinia et les Yacoub, riches familles de commerçants qui se distinguent dans le milieu des notables marseillais. En 1821, l'Etat français leur autorise la création d'un lieu de culte, l'église melkite Saint Nicolas de Myre à Marseille. A cette époque, nombreux sont les réfugiés égyptiens qui obtiennent la naturalisation française, comme Elias Pharaon, l'interprète en chef de Bonaparte. Leurs fils acquièrent une formation classique, maîtrisent parfaitement le français et jouissent d'un enseignement public gratuit. Les mariages se contractent

d'habitude à l'intérieur de la communauté égyptienne, mais d'autres se font aussi en dehors de celle-ci ; comme l'alliance de Joanny Pharaon - fils d'Elias - et de Thérèse-Mélanie, une française. Les plus distingués travaillent comme interprètes militaires au service de la France - comme les Pharaon et les Urbain - et reçoivent une pension entre 1500 et 3000 francs par an. Ils exercent ce métier dans les Bureaux arabes installés à Alger pour l'administration des populations indigènes, après la conquête de l'Algérie par la France en 1830. Ces interprètes se déplacent ainsi très souvent entre Paris et Alger. Cette fonction leur assure une certaine reconnaissance sociale, et leur ouvre l'accès à la nationalité française. Mais elle perd de son attrait après 1870 - en témoignent les démissions massives - par suite au nouveau contrôle du pouvoir par les civils en Algérie⁵.

D'autres Egyptiens travaillent comme professeurs de langue arabe au Lycée de Marseille ; car l'arabe est d'une utilité évidente dans une ville qui fait son commerce avec le Levant pour former des négociants habiles. Gabriel Taouil, originaire de Damas, prend ainsi en charge l'enseignement de l'arabe de 1808 jusqu'à sa mort en 1835. Les cours sont également ouverts aux habitants de la ville. Mais l'enseignement de Taouil n'apporte pas ses fruits : le manque d'ouvrages élémentaires indispensables à l'apprentissage de l'arabe ainsi que la non maîtrise du professeur de la langue arabe classique (il enseigne l'arabe vulgaire) et du français, à la fois, font que les effectifs des étudiants se réduisent sensiblement avec le temps, de telle sorte qu'en 1832 trois élèves seulement suivent les cours de Taouil. En 1835, Eusèbe de Salles prend le relais et réussit plutôt dans sa tâche. Il apprend à ses élèves - dont des militaires partant en Algérie - l'alphabet, la grammaire, la conjugaison, l'écriture, la lecture, la traduction et l'arabe vulgaire (le dialecte égyptien). En 1846, Joseph Sakakini assume les cours d'arabe mais on lui reproche aussi une instruction bornée et des effectifs faibles. Il se plaint du manque de livres de grammaire ou de vocabulaire arabes et se trouve finalement contraint à improviser un rudiment qu'il enseigne en dialecte alexandrin. En 1865, Abdou Moussa, d'origine syrienne, remplace Sakakini. Contrairement à ce dernier, il a une certaine expérience de l'enseignement, maîtrise l'arabe, parle assez bien le français et tous les élèves le comprennent parfaitement. En 1886, son

filz Joseph lui succède au lycée. A la fin du XIX^e siècle, les cours d'arabe ne sont pas néanmoins les seuls que l'on enseigne à Marseille ; car la Chambre de Commerce fonde en 1872 l'École de Commerce, ouverte aux étudiants français ou étrangers âgés, au moins, de quatorze ans. Les élèves doivent suivre des cours de correspondance commerciale et de conversation dans deux langues : obligatoirement l'anglais et, au choix, l'allemand, l'arabe, l'italien ou l'espagnol. Dès lors, la langue arabe perd sensiblement de son attrait et se trouve supplantée par l'anglais qui gagne davantage du terrain⁶.

Dans les années 1820, l'égyptologie, l'égyptomanie et l'orientalisme sont en vogue. Ceci imprègne fortement le mode de vie des Egyptiens qui se trouve dès lors marqué par leur culture arabe, leur distinction dans le milieu intellectuel orientaliste ainsi que par leur mobilité entre Marseille, Paris, Livourne, Alexandrie et Damas. Or, à cette époque, Marseille commence à ranimer son commerce avec l'Égypte qui exporte massivement à la France des produits alimentaires et du textile. Les négociants et les commerçants français qui vivaient en Égypte depuis de longues années - tels Lascaris, Parsali, les frères Pastré ou les Vidal qualifiés « d'anciens agents du pacha », Mohamed Ali - constituent les acteurs dynamiques de la communauté française expatriée. L'implantation de ces hommes sur le territoire égyptien maintient la stabilité des échanges commerciaux entre l'Égypte et la France dans les années 1830-1840. Sur l'autre rive, les familles commerçantes d'Égypte installées à Marseille participent à l'épanouissement de ces échanges. Ceci ouvre de nouveaux horizons en mer Rouge et dans l'océan Indien, considérés par la France comme les axes de pénétration vers l'Inde en raison du commerce intensif entre les deux pays. Les communications avec l'Inde par la voie de Suez (le canal de Suez n'est pas encore percé, il le sera en 1859 ; mais l'idée en était déjà conçue en 1833 par le Français Prosper Enfantin) rend un service éminent au commerce français en général et à la ville de Marseille en particulier qui devient le dépôt et le passage obligé de toutes les marchandises en provenance de l'Inde et à destination de l'Europe. Ainsi, la route Suez/Marseille est de loin préférée à celle du cap de Bonne-Espérance. Plus tard, en 1855, à la veille du

percement du canal de Suez, de Lesseps qui entretenait de fortes relations avec les milieux d'affaires marseillais sollicite l'assistance financière des notables, de la bourgeoisie d'affaires, des commerçants et des entrepreneurs de la cité phocéenne. Parmi ceux qui lui viennent en aide, les riches familles marchandes d'Égypte : les Sakakini, les frères Zizinia et les Yacoub⁷.

La seconde moitié du XIX^e siècle voit, en effet, se développer à Marseille le commerce et l'industrialisation portuaire avec les traités de libre échange, l'essor de la marine à vapeur et l'ouverture du canal de Suez. La puissance économique et sociale des capitaines d'industrie et des familles s'affirme - comme l'explique Pierre-Paul Zalio - en cette période des années 1860,

A travers les fondateurs des grandes affaires marseillaises [qui] ont mobilisé les capitaux et les ressources nécessaires au développement de leurs entreprises. Ce sont le plus souvent des nouveaux venus, aux origines géographiques diverses : arrière-pays provençal, Basses Alpes, Languedoc, Italie, Empire ottoman ; la Révolution française ayant provoqué à Marseille un renouvellement profond des élites⁸.

L'industrie de cette élite bourgeoise se distingue, pour le reste, par l'enrichissement rapide, les entreprises et les investissements de petite taille, les activités spécialisées dans la transformation des produits coloniaux ainsi que le recrutement d'une main-d'œuvre abondante, peu qualifiée et à faible coût.

Peu intéressée par la politique, cette bourgeoisie d'affaires se soucie en revanche de la prospérité commerciale et industrielle de la ville : le port et ses infrastructures, le développement de l'industrialisation et la politique douanière. Aussi la question des tarifs incite-t-elle les milieux économiques à organiser en 1889 le « syndicat des importateurs et des fabricants » ainsi que le « comité des intérêts commerciaux, industriels et maritimes de Marseille » en 1890, pour protéger leurs intérêts. A l'opposé, la diversité confessionnelle de ceux-ci les divise plus qu'elle ne les unit. En effet, l'élite économique majoritairement catholique, les protestants originaires du Languedoc ou issus de la communauté suisse, les orthodoxes d'origine grecque et les chrétiens d'Orient ne font preuve - comme le souligne Zalio - ni de tolérance ni de ralliement à la III^e

République. Ils sont auteurs de conflits sociaux : anticléricalisme, nationalisme et antisémitisme qui exacerbent les tensions et les divisions au sein des familles de la bourgeoisie locale entre royalistes, bonapartistes et républicains modérés. Ajoutées aux rivalités économiques, ces divisions expliquent, en partie, l'instabilité politique en cette période 1871-1887.

Dépister les Egyptiens après 1830 - date où s'achève l'étude de Coller - n'a pas été une tâche aisée en raison de la dispersion, de l'émiettement et de la pénurie des informations. Coller lui-même avoue, « the history of an "Arab Paris" in the nineteenth century is an almost entirely blank space » (sic. *Egypte sur Seine*, op.cit. p. 206) ; (l'histoire d'un Paris arabe au XIX^e siècle est presque entièrement un espace vide). Très modestement, nous avons essayé d'y remédier en nous penchant sur certains récits lapidaires de quelques destinées individuelles - en guise d'échantillons - pouvant refléter la situation de la communauté égyptienne en général après 1830 ; ou en éclairer certains aspects. Il en était par exemple ainsi des récits de vie des Pharaon, des Sakakini, des Aïdé, des Urbain, de Joseph Agoub, de Michel Sabbagh, d'Ellious Bothor, de Léon Gozlan, de Rufa'il Zakhur et d'autres. L'examen d'évènements historiques marquants où sont impliqués des Egyptiens a pu également rendre compte de quelques caractéristiques relatives à leur mode d'existence en France entre 1830 et 1890. C'était le cas de l'épisode du massacre des Mamelouks, des grandes familles marchandes de Marseille face à la politique ou du rôle des milieux d'affaires marseillais dans le commerce entre l'Europe et l'Orient. Les résultats étaient, dans l'ensemble, satisfaisants. Reste à préciser que la référence la plus contemporaine de l'existence d'Egyptiens dans la capitale française au XIX^e siècle est *L'or de Paris* de Rifâ'a al Tahtâwi qui arrive en France avec ses étudiants en 1826 :

Notre bienfaiteur (Mohamed Ali pacha) espérait notre retour hâtif à la patrie. Alors, nous nous sommes mis à l'étude à Marseille, un mois plus tôt, avant notre arrivée à Paris où nous résidions ensemble pendant un an approximativement. Notre emploi de temps s'organisait de façon très stricte : l'étude de l'Histoire pendant deux heures dans la matinée, suivie par la conversation en français, l'après-midi un cours de dessin puis la grammaire et la calligraphie; chaque vendredi enfin, des cours de mathématiques et de géométrie⁹.

Mais Al Tahtâwi ne nous raconte rien de la vie des Egyptiens vivant en France en 1826, sinon quelques lignes sur ceux résidant à Marseille. Il note seulement que les Egyptiens et les Syriens s'habillaient à la française, que quelques musulmans s'étaient convertis au christianisme et que nombreux ne parlaient ni ne comprenaient l'arabe. En effet, *L'or de Paris* est centré sur tout ce qui est français : le mode de vie, la culture, les sciences, les arts, les coutumes, l'histoire, la politique...

L'existence d'une population arabe à Paris à cette époque projette assurément une nouvelle lumière sur l'afflux d'étrangers du Levant en France dans les siècles à venir : étudiants, voyageurs, écrivains, exilés et autres qui sont autant d'Algériens, d'Egyptiens, de Libanais, de Marocains, de Palestiniens, de Syriens, de Tunisiens et d'autres qui font de Paris et des capitales arabes des lieux de visites et de séjours fréquents. L'interaction entre ces nouveaux arrivants et le milieu arabe déjà existant dans la capitale française explique ainsi l'évolution d'une identité arabe commune en France au XIX^e siècle. La France arabe d'aujourd'hui doit certainement son existence à cette première communauté égyptienne qui avait mis le pied sur le sol français en 1801.

La communauté égyptienne en France au XX^e siècle

Durant la période 1914-1918, l'Empire ottoman s'engage dans la Première Guerre au côté de la Triple-Alliance. L'Egypte étant une province ottomane depuis 1517 et sous l'occupation britannique depuis 1882, celle-ci lui accorde l'indépendance « théorique » en 1914, mais l'Egypte demeure bel et bien une colonie britannique et ses habitants traités comme des sujets coloniaux pour la durée de la guerre.

Ainsi, le 2 novembre 1914, le Général Sir John Maxwell, Commandant des forces britanniques en Egypte, déclare la loi martiale et promet aux Egyptiens qu'ils ne participeraient pas à la guerre et que La Grande-Bretagne la prendrait exclusivement en charge. Mais le conflit s'avérait long et sanglant. Aussi les Britanniques ne tardent-ils pas à manquer à leur parole et recrutent des ouvriers égyptiens pour leurs besoins en main-d'œuvre sur les fronts de l'ouest et du Moyen-Orient.

L'année suivante, en août 1915, « L'Egyptian Labour Corps » (ELC), (Corps des Travailleurs Egyptiens) est créé pour servir de main-d'œuvre à la logistique et l'approvisionnement des combattants sur tous les fronts de la Grande Guerre.

En 1917, 23,000 Egyptiens environ sont donc désignés pour servir sur le front de l'ouest ; 1,200 du premier contingent de l'ELC débarquent à Marseille le 24 mars 1917. Mais parmi les 23,000 premiers recrutés, 10,250 seulement servent effectivement en France. Ils accomplissent plusieurs travaux tels la construction de chemins de fer, le terrassement des tranchées, l'entretien des routes, le déchargement des bateaux, l'assainissement des installations militaires... Ils affrontent de nombreuses difficultés en France : le froid, les dangers quotidiens, les maladies et les conditions sanitaires médiocres. Beaucoup sont morts ou disparus, aiguisant ainsi la souffrance de leurs familles restées en Egypte.

Aussi le recrutement pour l'ELC est-il fort impopulaire. Mais les Britanniques comptent sur les maires des villages pour leur fournir les travailleurs qui contribueraient à l'effort de guerre. Le peuple hait de plus en plus ces méthodes ainsi que la domination britannique en Egypte, ce qui déclenche la révolution de 1919 pour l'indépendance – l'une des conséquences imprévisibles de la Grande Guerre¹⁰.

Au lendemain de celle-ci, dans les années 20, la France recrute des travailleurs immigrés - « la migration économique »¹¹ - provenant essentiellement d'Italie, de Pologne et de Tchécoslovaquie pour les travaux de reconstruction et d'industrialisation ; les Egyptiens ne figurent pas parmi ceux-ci, comme en 1917. Ceux qui résidaient déjà en France continuent, probablement, de mener une existence assez stable. Car la période 1920-1950 est marquée par un silence de documents presque total : aucun circuit migratoire égyptien n'est observé à cette époque.

Cependant la première grande vague de migration vers la France de citoyens résidant en Egypte est celle des juifs d'Egypte - vivant depuis le 6^{ème} siècle av. J.C. en Egypte - dont certains portaient la nationalité. La France est leur pays préféré car les communautés juives du Caire (29,000) et d'Alexandrie (25,000) - toutes nationalités confondues - utilisaient le français comme langue de la conversation; qui était aussi celle de l'élite égyptienne et des

communautés internationales qui vivaient depuis longtemps en Egypte. Ce premier flux migratoire est la conséquence immédiate de la création de l'Etat d'Israël en mai 1948. Les émeutes contre la présence juive, suite à la décision prise par les Nations Unies s'agissant du partage de la Palestine, obligent donc 15,000 à 20,000 juifs à quitter l'Egypte - « la migration ethnique », selon Kaya - entre 1949 et 1951. Le deuxième exode - principalement vers la France - est celui de 1956 après l'agression tripartite par l'Angleterre, la France et Israël. Le sionisme étant proclamé activité criminelle, plus de 30,000 juifs quittent l'Egypte en quelques mois ; 2,500 seulement y demeurent jusqu'à la guerre des Six Jours en juin 1967. Une fois à Paris, les réfugiés juifs sont hébergés dans des hôtels modestes. Le ministère des Affaires Etrangères leur verse une allocation mensuelle, tandis que le COSAJOR (Comité juif d'action sociale et de reconstruction), créé en 1945, leur apporte une aide financière et morale. Mais l'emploi et le logement demeurent les deux problèmes majeurs d'intégration de ces expulsés. Généralement aisés, certains ayant atteint de hautes positions en Egypte, la plupart étant leurs propres patrons ou ayant travaillé pour de grandes entreprises sur le territoire égyptien, les juifs trouvent du mal à exercer des métiers très inférieurs aux emplois et aux professions qu'ils exerçaient en Egypte. Du reste, la vie dans les hôtels en région parisienne est très inconmode. C'est le Fonds Commun pour l'Etablissement des Réfugiés d'Egypte (FCERE) qui offre enfin à de nombreuses familles la possibilité d'habiter en HLM (Habitation à Loyer Modéré) à Villiers-le-Bel ou à Sarcelles¹². La communauté des juifs d'Egypte a pu y créer alors une vie assez ressemblante à celle d'antan, où on improvisait même des temples à l'intérieur d'appartements privés. Mais l'intégration de ceux-ci à la métropole française devient fâcheuse et décevante ; tant le mode de vie des Français est radicalement différent de celui des apatrides.

Les réfugiés de Villiers-le-Bel, explique De Arenjo, ont rapidement recréé les traditions de la communauté juive d'Egypte, c'est-à-dire les réunions autour d'un café, les longues conversations du soir, les « viens dîner chez moi, je viens dîner chez toi » qui n'existaient pas en France [...] on peut rester cinq ans en disant bonjour/bonsoir dans l'ascenseur [...] Les Français ne vous

accueillent pas dans leur appartement. Les Egyptiens c'est tout de suite : « Viens ! ». Ça manquait énormément de chaleur humaine. C'est le jour et la nuit. (p. 11).

Après de longues années, les réfugiés juifs parviennent finalement à s'intégrer à la société française, et se greffent désormais aux Egyptiens vivant déjà en France, élargissant de la sorte une communauté vieille de deux siècles. Cependant, l'Egypte demeure pour cette diaspora juive le paradis perdu dont le symbole est Alexandrie, la ville méditerranéenne mythique par excellence. Aussi de nombreuses associations juives sont-elles, par la suite, créées en France dans le but de préserver la mémoire de la communauté et le patrimoine matériel juif resté en Egypte. L'Association des Juifs Originaires d'Egypte (AJOE), fondée en 2000, active grâce à son site Internet, a pour mission « d'illustrer comment cette communauté avait intégré la douleur de l'exil tout en s'intégrant avec succès aux pays où le destin avait éparpillé ses membres »¹³.

Une autre « diaspora copte »¹⁴ - selon Pagès - est recensée depuis 1970 où les coptes font l'objet de discriminations (non admission à certains emplois, interdiction d'édifier des lieux de culte...) et de violences en lien avec la montée des islamistes. En plus, l'Eglise copte adopte une attitude extrêmement conservatrice sur le plan social. La question du divorce (absolument défendu sauf en cas d'adultère) ne fait qu'accroître la tension entre les coptes - qui préfèrent désormais l'exil - et leur Eglise. En revanche, cette dernière joue un rôle éminemment important pour maintenir et protéger l'identité copte à l'étranger. Elle établit dix paroisses en France (130 aux Etats-Unis, 50 en Australie, 25 au Canada et 15 au Royaume-Uni). Ces paroisses sont, en effet, des lieux de sociabilité (l'Eglise copte de Villejuif, par exemple, donne des cours d'arabe, de catéchisme, offre des bourses aux emplois, organise des activités...) A la fin des années 1990, La Fédération Internationale Copte (FIC) regroupait les associations américaine, canadienne, australienne et française.

De retour aux années 80, le ralentissement de la croissance économique et la montée du chômage dans les pays de l'Union européenne, en général, obligent ceux-ci à adopter des politiques migratoires plus restrictives. Des programmes spéciaux de

régularisation sont, dès lors, mis en place notamment en France, en Espagne et en Italie. C'est la raison pour laquelle aucune mobilité égyptienne réelle vers la France n'est observée entre 1985 et 2000 ; sinon des déplacements individuels. En effet, une étude intéressante de l'INSEE¹⁵ sur l'immigration internationale en France dans les 10 dernières années du XX^e siècle indique qu'en 1999, 3,26 millions d'étrangers et 4,31 millions d'immigrés représentent 7,4 % de la population française totale, alors qu'un tiers des immigrés, soit 1,56 million de personnes, sont de nationalité française. Toutefois, l'étude ne rend aucun compte des Egyptiens partis ou même installés en France à cette époque. Ceux-ci auraient été probablement inclus dans la catégorie très vaste des migrants venus d'«Autres pays d'Afrique», ainsi désignés par l'étude. Par conséquent, les données chiffrées ou l'examen des cas concernant la population égyptienne sont inexistantes. Pour atténuer donc les pressions migratoires allant du Sud vers le Nord, la France adopte une politique de «codéveloppement»¹⁶ avec l'arrivée de la gauche au pouvoir au début des années 80. L'objectif est fort ambitieux : organiser un véritable codéveloppement avec les Etats du Sud émergents (l'Afrique du Nord et subsaharienne) en matière de savoir-faire et haute technologie d'un côté, main-d'œuvre et ressources naturelles de l'autre. Il s'agit de proposer des aides financières - APD, Aide des Pays Développés dont le but essentiel est de réduire la pauvreté - aux migrants prêts à rentrer chez eux pour y créer de petites activités économiques.

Le concept de codéveloppement a été clairement énoncé en 1998. Il s'agit de valoriser les capacités intellectuelles et financières des migrants au service de leur pays d'origine. Ainsi, hommes d'affaires, universitaires, médecins et ingénieurs, tout en étant établis en France, sont disposés à investir dans leur pays d'origine ou à lui faire profiter de leurs compétences et de leurs réseaux de relations. L'idée est que le progrès du développement dans les pays du Sud aurait contribué à freiner les migrations en améliorant les conditions de vie des citoyens, les encourageant ainsi à rester chez eux.

Pour réaliser cette politique, la France établit des «accords-cadres»¹⁷ qui lient la question du développement à celle des migrations Sud-Nord, posant ainsi les bases d'un nouveau partenariat

avec les PED (pays en développement). Trois problématiques essentielles sont examinées : les migrations internationales, la mondialisation et le développement. Dans ce contexte, des solutions sont envisagées grâce à l'application d'une législation et d'une réglementation nationales définissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants étrangers. L'objectif est que la migration profite à la fois aux pays sources et aux pays receveurs ; de sorte que les migrants peuvent désormais contribuer à une meilleure intégration dans la société française, tout en gardant des liens étroits avec leur terre natale.

Dans cette logique, les accords-cadres constituent une base de négociations selon laquelle les pays d'origine font part de leurs besoins à la France tout en s'engageant, en contrepartie, à lutter contre la migration illégale. De son côté, la France accueillerait un certain nombre de ressortissants des PED et formerait leurs élites. L'aide du gouvernement français se fait ainsi de deux manières : financer des programmes de développement dans des régions à fortes pressions migratoires de sorte à améliorer les conditions de vie des populations, ensuite accorder l'aide aux pays du Sud selon des critères de lutte contre la migration clandestine. Dans ce contexte, le gouvernement français entend réduire la pauvreté au Sud via le codéveloppement tout en permettant à la France de lutter plus efficacement et de façon coordonnée contre les migrations illicites. Ceci a pu aussi avoir l'avantage de rappeler aux pays occidentaux que les différents continents subiront inévitablement les conséquences du manque d'efforts sérieux déployés pour améliorer les conditions de vie dans les pays d'émigration. Car la réduction de la pauvreté dans les pays du Sud n'est cohérente, envisageable ou maîtrisable que par une hausse de l'APD, ainsi qu'une implication sincère et enthousiaste des pays africains dans cette lutte. Renvoyer un immigré clandestin en lui fournissant les moyens (un microcrédit par exemple) pour créer son entreprise est certainement mieux appréhendé par les migrants et les gouvernements du Sud qu'une expulsion brutale. De même, la mise en place des programmes de développement au Sud encourage davantage les PED à mieux gérer leurs flux migratoires. La coopération Nord-Sud - à travers un but commun, le développement - sera donc réelle parce que pensée effectivement en termes de partenariat et d'intérêts partagés.

Cependant, pour être efficace, la politique française de

codéveloppement doit se projeter - selon Audran - sur un long terme (qui peut se mesurer en siècles) et dans certaines conditions ; comme la réduction des inégalités nationales et internationales dans la répartition des richesses, ou l'amélioration des rapports sociaux dans les régions rurales. Or, les bouleversements de ces rapports entraînent un exode vers les villes - l'émigration intérieure - responsable, plus tard, des flux migratoires internationaux. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle le développement permettrait aux migrants potentiels d'écarter l'option de la migration, n'est pas toujours bien fondée. Car cette hypothèse prend seulement en considération la pauvreté absolue des populations (plus précisément en Afrique subsaharienne) ; mais elle ne tient pas compte des inégalités et des profonds changements internes dans les PED. D'autre part, le codéveloppement est fort susceptible de provoquer une hausse des flux migratoires du Sud vers le Nord pendant plusieurs décennies – hausse qui dépend évidemment de la situation économique et sociale dans les pays d'émigration.

Même si les ambitions affichées de cette politique sont généreuses et louables, elles sont, toutefois, en contradiction avec les faiblesses des moyens apportés et des efforts suivis. Par exemple, le budget du codéveloppement reste très largement insuffisant ; il est de 20 millions inférieur à celui désigné à la Police des frontières et aux reconduites dans les pays d'origine. De plus, l'aide ne représente actuellement que 0,39 % du revenu brut de la France en 2007, ce qui est encore loin de l'objectif de 0,70 % fixé en 2002 lors de la conférence de Monterrey (Audran, p. 110).

Rappelons, en dernier lieu, que la grande vague migratoire internationale des années 80 a été fortement favorisée par la constitution de l'espace Schengen, en 1985, conçu comme un projet politique et de civilisation adopté par les cinq Etats membres de l'Union européenne ; l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays Bas. En mai 1999, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, l'Islande, l'Italie, la Norvège, le Portugal et la Suède auraient rejoint les cinq Etats fondateurs¹⁸. La suppression des frontières intérieures de l'Europe montre combien l'avènement de l'espace Schengen est une réalisation concrète, appréciée et aboutie, ainsi qu'un facteur d'échanges humains et économiques qui

permet la libre circulation des citoyens européens aussi bien que des ressortissants des pays tiers. En ce sens, l'ouverture aux pays voisins exprime, plus profondément, le désir de s'ouvrir au monde entier. Et parce que les migrations internationales sont une réalité qui perdurera longtemps, tout comme les écarts de richesse et de développement entre les pays, les Etats de l'UE adoptent des politiques d'accueil des migrants en raison de leur marché du travail ou de leur situation démographique – politiques inscrites dans le cadre du codéveloppement et d'un partenariat étroit entre les pays d'origine, de transit et de destination.

La communauté égyptienne en France au XXI^e siècle

Les circuits migratoires égyptiens en France à l'aube du XXI^e siècle sont extrêmement difficiles à recenser ou à détecter. Cependant, les rares statistiques fournies, entre autres, par l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) et l'ACMPS d'Egypte (Agence Centrale pour la Mobilisation Publique et les Statistiques) évaluent à 21,069 le nombre d'Egyptiens immigrés en France en 2000¹⁹. En 2006, ils atteignent très vite 70,000 personnes; soit 13,7 % du nombre total (510,878) des immigrés égyptiens en Europe²⁰. En effet, la France est devenue un des pays d'accueil des Egyptiens (ils privilégient cependant l'Italie, la Grande Bretagne et la Grèce), après les longues périodes de migration dans les pays du Golfe aux années 70.

Ceux-ci sont divisés - selon Zohry - en deux grandes catégories : les migrants établis (*established migrants*) et les migrants contemporains (*contemporary migrants*). Les premiers, les anciens, partis en France en 1960 et au début de 1970, sont les opposants au régime socialiste et à la politique de nationalisation de Nasser, ainsi que les étudiants du troisième cycle qui, une fois leur mission accomplie, ne sont jamais retournés en Egypte. Sous Sadate, une élite égyptienne formée d'intellectuels, d'écrivains et de journalistes fuira le régime pour fonder l'Organisation des Journalistes Arabes à Paris (OJAP). Le philosophe Abdoul Rahman Badawi, le romancier Albert Coséri, le poète Abdoul Moeti Hégazi, le peintre et caricaturiste Georges Bahjouri, l'homme d'affaires Mahmoud Emara, les journalistes Chérif Al Choubachi et Saïd Al Lawendi sont les figures saillantes de cette élite. Ces anciens immigrés, installés

définitivement en France (certains réintègrent le pays natal) pour des raisons académiques et professionnelles, considéraient Paris comme une capitale de culture et d'avant-garde.

Quant à la seconde catégorie des migrants - les nouveaux venus des 15 aux 20 dernières années - elle est principalement constituée de ressortissants égyptiens à demande d'emploi. Or, ceux-ci travaillaient dans les pays pétroliers, mais avaient été remplacés après la guerre Iraq-Iran en 1988 par une main-d'œuvre à faible coût, en provenance du sud-est de l'Asie. La migration en France, à l'orée du XXI^e siècle est donc considérée par ces Egyptiens comme une reprise de l'expérience migratoire dans les pays du Golfe. Dans ce contexte, quatre types de migration égyptienne contemporaine sont observés :

- 1- un séjour et un emploi réguliers (rare)
- 2- un séjour clandestin et un emploi régulier (presque inexistant)
- 3- un séjour et un emploi clandestins (très commun)
- 4- un séjour régulier et un emploi clandestin (commun)

L'examen du troisième type de migration (le premier et le second ne nous intéressent pas, étant rare ou presque inexistant) démontre que, dans les deux dernières décennies, des milliers d'Egyptiens sont entrés en France clandestinement par voie maritime (la Méditerranée, l'Italie et enfin la France), ou terrestre (à travers la Turquie considérée comme la frontière est de l'UE, pour rejoindre le territoire français via la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne) où ils se rendent chez des amis ou des proches qui leur facilitent l'accès au marché du travail.

Le quatrième type de migration contemporaine - séjour régulier et emploi clandestin - concerne les milliers d'Egyptiens qui, ayant obtenu des visas-visites, excèdent la durée de leur séjour pour chercher un emploi. Rares, enfin, sont ceux qui se déplacent entre l'Egypte et la France avec des visas réguliers pour exercer des travaux illicites à courtes durées.

Les Egyptiens résidant à Paris ne souffrent pas de chômage ; ils travaillent principalement dans le commerce des fruits et des légumes, la peinture décorative et l'architecture d'intérieur (Zohry, p.17). Ceux qui ont commencé leur carrière - vingt ans auparavant - comme vendeurs dans les marchés aux fruits et aux légumes, sont

devenus actuellement les piliers de ceux-ci. Il en est ainsi de Saleh Farhoud, célèbre commerçant et chef de la Société Egyptienne à Paris et de Mohamed Zahrane, fondateur de l'Association des Fils de Gharbia à Paris (AFG), une ONG considérée comme le foyer des Egyptiens et dont les bureaux sont les lieux de rencontre de ceux-ci.

Quant au business de la décoration, il occupe le second domaine où excellent les Egyptiens. Cependant, leur plus grand problème est celui de la maîtrise de la langue française. Hatem Bédéwie, propriétaire d'une compagnie de décor, affirme que 40 % des Egyptiens vivant en France sont incapables de communiquer en français; ils comptent sur les Egyptiens francophones pour établir le contact avec les Français. S'ils maîtrisent la langue, ces Egyptiens - tant laborieux qu'infatigables travailleurs - pourraient, selon Zohry, dominer le business du décor ainsi que d'autres industries.

Pour le reste, les migrants contemporains sont majoritairement des pères de familles qui subviennent aux besoins de celles-ci, restées en Egypte. Ils travaillent comme livreurs privés à domicile (meubles, vêtements, appareils électroniques, etc. pour 8 euros le kilo) se déplaçant fréquemment, pour cet effet, entre Paris et le Caire. Très peu sont accompagnés de leurs familles; tandis que d'autres se marient souvent avec des Maghrébines. Les célibataires ou les non accompagnés vivent en commun pour minimiser leurs dépenses et adoptent, de ce fait, un mode de vie assez médiocre, en marge de la société parisienne, ne communiquant qu'avec leurs collègues égyptiens. Pour cette raison, les migrants contemporains pensent leur séjour en France en termes de passage provisoire et de dur labeur pour faire des économies. Mais l'Egypte demeure, somme toute, leur destination finale.

Une autre catégorie de migrants : les étudiants. Entre 2007 et 2011, une forte croissance (+ 10,3 %) du nombre d'étudiants égyptiens dans les universités françaises est observée²¹. Depuis 2011, suite à la révolution du 25 janvier, l'Egypte envoie moins d'étudiants : 1,254 sont inscrits dans les établissements français soit - 5 % depuis 2009. En revanche, les partenariats signés par les établissements français en Egypte (l'Université française du Caire, le Club France-Egypte, les centres culturels, etc.) laissent prévoir que le nombre d'étudiants devrait repartir à la hausse. En 2011-2012,

1,093 étudiants égyptiens sont inscrits dans les universités françaises ; 130 étudient le droit et les sciences politiques, 462 les sciences économiques et l'administration économique et sociale, 244 les langues, les lettres et les sciences humaines, 162 les sciences, 95 enfin, la médecine et la pharmacie dentaire²². En plus, 20 bourses ont été attribuées aux étudiants égyptiens d'un montant moyen de 1,000 euros par mois pour les Masters et de 1,500 pour les Doctorats par l'Office Méditerranéen de la Jeunesse (OMJ) qui désigne six établissements supérieurs égyptiens comme partenaires du programme de l'Office. Quatre formations Master sont également accordées à l'Egypte : 1- Etudes Euro-méditerranéennes 2- Informatique, Fondements et Ingénierie 3- Management International 4- Mécanique et Sciences des Fibres (*Les notes de Campus France*, p. 21).

L'OMJ est un programme initié par la France dont la mission est de développer les échanges universitaires entre les pays de l'espace euro-méditerranéen dans les secteurs du développement des pays partenaires²³. Il facilite également la mobilité (au moyen de bourses de mobilité) des meilleurs étudiants du niveau Master et Doctorat et favorise aussi des expériences professionnelles à l'étranger grâce à un système de stages et d'emplois. Le Ministère de l'éducation et de la recherche/Affaires culturelles et missions scientifiques, en Egypte, fonctionne comme opérateur national pour le programme OMJ²⁴. De son côté, la France a introduit des réglementations qui permettent aux étudiants étrangers de rester dans le pays d'accueil à la fin de leurs études et d'obtenir un permis de travail sur la base de leurs qualifications.

Les étudiants mènent, pour le reste, une vie sociale assez animée. L'Association des Etudiants Egyptiens en France (ADEEF)²⁵ crée, pour cet effet, plusieurs activités : des sorties, des débats sur des films, des tournois de squash, des tours à pied pour découvrir les sites touristiques à Paris et ailleurs, des journées égyptiennes où il s'agit de pots, de danse, de musique, de jeux compétitifs ou d'expositions photos. L'Association organise aussi des soirées de rencontre où il est question des projets à venir : exposer aux nouveaux étudiants venant d'arriver en France le déroulement des élections du nouveau Conseil d'administration ainsi que les principes d'adhésion à l'ADEEF.

L'Association a pour but d'aider les étudiants égyptiens en

France afin de faciliter, dans un premier temps, leur intégration dans le système universitaire français ; et dans un second temps, leur intégration dans le marché du travail. [Elle] vise aussi à représenter les étudiants égyptiens en France afin de porter leur voix auprès des autorités égyptiennes et françaises. [Elle] a comme fin la contribution au développement scientifique et culturel de l’Égypte et renforcer les relations franco-égyptiennes sur les plans culturel et scientifique. (ADEEF, Facebook).

Une autre association La Jeunesse Egyptienne du 25 Janvier en France (La JE25, créée en 2011) a pour objectif de sensibiliser la jeunesse égyptienne en France à la politique en Égypte, et faire connaître à Paris le rôle des jeunes égyptiens pendant la révolution de 2011. Elle favorise également le dialogue interculturel entre la jeunesse égyptienne et arabe de France afin de rapprocher les différentes cultures et contribuer, de la sorte, à la défense de la démocratie et des droits de l’homme en Égypte²⁶.

Si les étudiants jouissent ainsi d’un séjour régulier, sécurisé, commode et bénéfique en France, il n’en est pas ainsi d’une autre catégorie plus vulnérable de migrants ;

La catégorie de Mineur Non Accompagné, dans laquelle s’inscrivent les jeunes ressortissants de pays tiers ou apatrides âgés de moins de dix-huit ans qui, selon la définition officielle de l’UE, entrent dans le territoire de l’Union sans être accompagnés par un adulte responsable ou qui sont laissés seuls une fois dans l’UE²⁷.

En France, ils sont qualifiés plus régulièrement de « Mineurs Isolés Etrangers »²⁸, (MIE) car ils sont forcés de quitter leur famille et leur pays, parcourir des milliers de kilomètres, seuls, en bande ou en convoi, courant toutes sortes de dangers et de risques et qu’on retrouve finalement dans les rues, sur les quais des ports ou aux contrôles de police des frontières françaises.

Ce type de migration est apparu en France au milieu des années 1990. Chaque année près de 4,000 mineurs sans référents parentaux gagnent le territoire français et ils sont pris en charge par l’aide sociale à l’enfance. L’article 20 de la Convention Internationale relative aux droits de l’enfant - ratifiée par la France - stipule que « tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé

dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat »²⁹ ; sans discrimination liée à sa nationalité ou qu'il soit en situation régulière ou non. Dans cette logique, les mineurs isolés étrangers peuvent bénéficier, comme tout mineur en France, d'un droit à l'éducation, à la santé ainsi qu'à l'aide sociale à l'enfance. Ces droits sont garantis par le Défenseur des Droits, une autorité administrative constitutionnelle indépendante qui publie, en 2012, des recommandations générales relatives à l'accueil et la mise en charge des MIE sur le territoire français³⁰.

Si prometteuses et optimistes que puissent paraître les recommandations, les décisions ou les mesures de protection prises par les pays d'immigration de l'UE - dont la France, terrain de notre recherche - à l'égard des MNA (Mineurs Non Accompagnés) ou des MIE (Mineurs Isolés Etrangers), il en est tout autrement dans la réalité. Une étude sociologique menée par l'UNICEF France³¹ démontre, en cette occurrence, que les conditions de vie des MIE en France sont « inhumaines et dégradantes » (sic. p. 18). Les MNA égyptiens - entre 12 et 17 ans - n'en sont pas, bien entendu, exclus. Résidant presque exclusivement dans la « Jungle de Calais »³², ils y constituent une minorité, leur nombre étant compris entre 20 et 50 migrants seulement. Réfugiés donc à Calais et originaires du Delta, ils vivent en bande (dans des conteneurs et des tentes) dans des conditions de vie très dures : les toilettes sont en nombre insuffisant et régulièrement bouchées, l'eau est livrée mais les tours de douche sont organisés une fois par semaine, le froid et la fatigue épuisent les plus fragiles et la difficulté d'accès aux distributions des repas privent 30 % des mineurs d'un repas quotidien. Ceux-ci souffrent également de pathologies infectieuses et dermatologiques (répertoriées par les Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières) ainsi que d'atteintes traumatologiques dues aux tentatives de passage comme les coupures, les lacérations, les sections de tendons, les fractures et les contusions musculaires. Ils sont également objets de violences et d'harcèlements sexuels de la part des réfugiés adultes ou des passeurs. En plus, aucun des MIE égyptiens n'a accès à une scolarisation régulière - pourtant obligatoire - conformément aux articles L.111-1, L.122-1 et L.131-1 du code de l'éducation, aussi bien qu'aux engagements

internationaux de la France ; « l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur. »³³ En outre, la précarité des conditions de vie des MIE égyptiens dans la « Jungle » impacte fortement leur santé psychologique et mentale. Selon une étude des Médecins du Monde,

Les migrants présents à Calais ont pour la plupart subi de nombreuses violences dans leur pays d'origine, sur la route et à leur arrivée en Europe. Ils cumulent les expériences potentiellement traumatiques [...] Les troubles rencontrés chez les exilés semblent en grande majorité réactionnels, causés ou réactivés par la situation calaisienne : états de stress post-traumatique, addictions, stress, troubles anxieux, troubles du sommeil, somatisations, délires de persécutions, paranoïa, bouffées délirantes, etc. A Calais, le contexte est particulièrement destructeur pour la santé mentale : les conditions de vie, de passage, la peur d'être arrêté, les violences policières et racistes ont des impacts désastreux sur la santé mentale des exilés³⁴.

Les raisons que les MIE égyptiens avancent pour expliquer leur départ en France sont multiples ; les plus évidentes sont le dénuement extrême de leur famille et le chômage, où un tiers de jeunes égyptiens entre 18 et 29 ans serait sans emploi (selon l'OIT, l'Organisation Internationale du Travail) surtout après la révolution de 2011, avec la fermeture d'usines et la régression des investissements et du tourisme. D'autres fuient un régime politique qui - pensent-ils - ne répond pas à leurs aspirations. Dans la plupart des récits, il ressort que le départ a été plutôt précipité. La route vers l'Europe semblait être un rêve de fortune et une aventure initiatique. Ces jeunes s'embarquent d'Alexandrie pour la Lybie ou la Grèce et payent entre 500 et 4,000 euros. Une fois en Europe, ils font escale en Italie puis rejoignent la France ou alors traversent la Grèce, la Bulgarie, la Serbie, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne pour passer sur le territoire français. Certains viennent avec un visa touristique pour rendre visite à des proches en Italie ou en Grèce, mais se décident très vite à tenter leur chance en France.

Et parce qu'il est interdit - selon la Constitution française - aux

mineurs de travailler, ils font alors objets de protection administrative et judiciaire en raison des risques ou des dangers qu'ils encourent. Là, ils ont droit à une assistance éducative et à un placement provisoire, comme la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Calais, un établissement médico-social où la prise en charge ne peut excéder cinq jours. Au-delà de cette période, si le jeune souhaite rester en France, il doit s'inscrire dans une volonté d'installation en France pour être pris en charge par le droit commun. Il peut alors être mis à l'abri autant de fois qu'il le souhaite et soumis - par le parquet des mineurs - aux évaluations de l'âge, de l'isolement et de la vulnérabilité pour décider de son droit à l'abri³⁵.

Cependant, les réalités de terrain reflètent une véritable absence de prise en compte par les autorités françaises des dangers que les MIE encourent sur les sites des réfugiés de « la Jungle ». En effet, les centres de mises à l'abri sont éloignés des lieux de vie et ne permettent pas d'assurer une mise en abri effective des MNA. Les acteurs de terrain mandatés (responsables de l'identification des mineurs en tant que tels pour qu'ils puissent avoir droit à l'abri) sont dans la plupart des bénévoles, des militants ou des personnes agissant à titre personnel qui ne sont pas formés aux procédures du système de protection de l'enfance. Ils sont le plus souvent Anglais, parfois Belges, Espagnols ou Canadiens ; mais rarement Français et, au surplus, ne parlant pas la langue des migrants. Les mineurs sont également incités par des adultes (majoritairement Soudanais d'après les entretiens des enquêteurs, ce qui laisse à entendre l'existence d'une organisation criminelle pour l'exploitation des mineurs) à commettre des délits : empêcher l'intrusion de passeurs étrangers, aider des migrants illicites à se cacher, se livrer au pillage des autres migrants pour revendre les produits volés, vendre et transporter des drogues et des stupéfiants, se contraindre aux harcèlements sexuels des adultes ou travailler gratuitement pour les passeurs en échange d'avantages, d'une protection ou pour rembourser leurs dettes de voyage. Autant d'actes qui relèvent de la traite des êtres humains (TEH) à l'égard d'un mineur ; et constituent de la sorte une mise en danger permanente de celui-ci³⁶.

La dernière catégorie de migrants égyptiens est celle des

hautement qualifiés. Certains appellent, faussement, ce type de migration « la fuite des cerveaux » ; mais elle est baptisée Migration Internationale du Capital Humain Qualifié (MICHQ)³⁷ ; car elle englobe non seulement la « fuite » des cerveaux, mais aussi la circulation, l'échange, l'exportation et la globalisation de ceux-ci. Des facteurs très complexes se combinent pour produire ce flux migratoire spécifique : des facteurs de pulsion et des facteurs d'attraction. Pour le compte des premiers, on peut distinguer les obstacles à la réalisation des projets ou des objectifs éducationnels, l'absence de perspective de carrière dans le pays d'origine, la substitution des usines et des établissements locaux par des compagnies internationales et le licenciement des travailleurs qui en résulte, les violations des droits de l'homme ainsi que les conflits ethniques et les guerres. Quant aux facteurs d'attraction, ils concernent particulièrement les gains sur le marché du travail et l'emploi. Le migrant qualifié est largement payé dans le pays d'accueil et il peut également se déplacer pour avoir plus de chances de trouver un meilleur emploi.

Dans certaines conditions, les pays industrialisés souffrent de pénuries de compétences dans certains secteurs : manque d'individus disposant d'une formation dans ces domaines, vieillissement de la population nationale, manque de jeunes pour remplacer les travailleurs qui partent à la retraite, ou encore la décision d'orienter des parts des économies nationales vers une production à plus forte valeur ajoutée... Pour ces raisons, les pays riches peuvent être amenés à promouvoir l'immigration d'individus qualifiés. Dans ce contexte, la France accueille sur son territoire des spécialistes hautement qualifiés (la migration professionnelle ou la mobilité des compétences) dans divers secteurs publics et privés, en poursuivant une politique d'attractivité des expertises. Il y a ainsi plus de 100,000 étrangers en France pour des motifs économiques et professionnels (soit 0,35 % de la population active). Les scientifiques représentent quasiment 10 % de cet ensemble et possèdent - selon leurs qualifications - « la carte bleue européenne »³⁸.

Les Egyptiens qualifiés comptent ainsi parmi ces 10,000

scientifiques. Ils sont très minoritaires (les données chiffrées manquent absolument et très souvent n'existent pas) car ils préfèrent travailler dans les pays du Golfe, en Amérique, au Canada, en Italie et en Grèce ; rarement en France. Aussi vingt et un médecins égyptiens seulement (extra-européens), hommes et femmes, travaillent-ils en France et sont inscrits au Tableau de l'Ordre des Médecins³⁹. Ils exercent une activité régulière à titre salarié plutôt que libéral étant donné les risques et les incertitudes qu'ils peuvent ressentir s'ils pratiquent en libéraux. Ils préfèrent donc continuer à exercer leur métier dans les établissements d'accueil où ils ont reçu une formation complémentaire, une fois arrivés en France. Ils sont spécialistes en cardiologie et en maladies vasculaires⁴⁰, en chirurgie générale⁴¹, viscérale et digestive⁴², en médecine générale⁴³ et interne⁴⁴, en néphrologie⁴⁵ et en psychiatrie⁴⁶. Ils se fixent particulièrement à l'Ile-de-France ; alors que le Limousin, l'Auvergne, ou la Franche-Comté sont des régions peu attractives pour eux.

La question des « médecins étrangers » - dont les Egyptiens - exerçant en France avait soulevé, depuis des années, de nombreux débats à la fois sur le plan politique qu'institutionnel. Le premier concerne la dénomination de « médecins étrangers », communément utilisée, étant ainsi liée à la nationalité. Il a été donc plus approprié d'opter pour, « les médecins de nationalité européenne et extra-européenne ». Au 1er janvier 2007, le Conseil National de l'Ordre des Médecins recense 8431 médecins - selon l'étude - inscrits au Tableau des nationalités européennes et extra-européennes ; qui représentent ainsi 3,5 % de l'ensemble des effectifs. La population médicale des pays d'émigration est effectivement en pleine croissance (+24 % entre 2003 et 2006). Les médecins étrangers, toutes nationalités confondues (103 nationalités), sont plus jeunes que leurs confrères français (47 ans contre 49 ans), 66 % d'entre eux ont moins de 50 ans contre 48 % pour les natifs. Là, se pose la question fondamentale de la démographie médicale : les médecins européens et extra-européens pourraient-ils remédier aux manques de médecins français dans certaines spécialités vieillissantes?

La réponse est oui, car les médecins égyptiens (extra-européens)

et européens sont effectivement attirés par les spécialités à plus forts effectifs : la médecine générale et interne, la chirurgie thoracique, cardio-vasculaires viscérale et digestive, la néphrologie et la psychiatrie. Par contre, les spécialités de réanimation médicale, de chirurgie de la face et du cou, de chirurgie maxillo-faciale, de gynécologie médicale et de recherche médicale ne recensent aucun médecin de nationalité européenne ou extra-européenne.

Concernant les autres catégories des travailleurs égyptiens hautement qualifiés en France (ingénieurs, professeurs, spécialistes, techniciens...), aucun chiffre arrondi ni même approximatif, sur leur statut, n'a été indiqué pour l'instant. Les documents consultés ne fournissent malheureusement aucune information ou donnée sur la répartition par secteur d'activité ou situation professionnelle de cette catégorie spécifique de migrants égyptiens en France⁴⁷. Dans son étude *Volet migration et développement : Egypte*⁴⁸, la Carte interactive des migrations en Afrique, au Moyen-Orient et en Méditerranée / MTM i-Map, mentionne que les migrants égyptiens hautement qualifiés - au niveau mondial - sont des législateurs, de hauts fonctionnaires, des spécialistes en professions scientifiques, des techniciens et des assistants de spécialistes (p.13). Mais aucune indication n'est fournie sur la France comme pays d'immigration de ces qualifiés, ni sur leurs effectifs selon les postes qu'ils occupent. L'étude désigne - entre autres - certains pays de l'UE, ceux du Golfe, les Etats-Unis et le Canada comme les plus attractifs pour les compétences égyptiennes. De son côté, le ministère égyptien des Affaires Etrangères signale que « quelques » - nous soulignons - médecins, ingénieurs, pharmaciens et hommes d'affaires travaillent en France⁴⁹. Dans notre tentative de recenser leurs effectifs, de définir leurs spécialités ou de déterminer leur répartition régionale sur le territoire français, nous n'avons pu obtenir aucune donnée fiable ni vérifiable sur cette population mal ou non appréhendée jusqu'à ce jour. De plus, les études, les statistiques, les profils pays ou les rapports se contentent très souvent de dissoudre cette population dans des catégories plus vastes et parfois anonymes ; comme par exemple, « les pays du Moyen-Orient, les pays du Nord de l'Afrique, les pays du Sud de la Méditerranée, les pays en développement, autres pays etc. ». Or, les raisons qui freinent la

mobilité des compétences et des talents égyptiens - la MICHQ, selon Dzvimbo - vers la France sont diverses :

L'Égypte se trouve quasiment absent des flux migratoires méditerranéens Sud-Nord. La tradition migratoire égyptienne est récente et a privilégié les pays arabes producteurs de pétrole. Il n'y a donc guère de réseaux migratoires vers l'Europe, à l'exception de deux espaces du fait de leur proximité géographique : l'Italie et la Grèce⁵⁰.

Outre la prédilection pour les pays du Golfe, l'Italie et la Grèce, la non maîtrise de la langue française est également une contrainte majeure pour les professionnels égyptiens hautement qualifiés, leurs études étant faites principalement en anglais (médecine, ingénierie, informatique, commerce, science-politique, pharmacie, chirurgie dentaire...).

L'émigration vers la France est facilitée par la connaissance de la langue française. Quatre décennies après les indépendances [...], l'ancien lien colonial avec la France est toujours présent dans le processus migratoire pour les Marocains et les Tunisiens⁵¹.

La « surexploitation des immigrés »⁵² serait une raison de plus de la réticence des Égyptiens à l'égard du départ en France. Elle est contemporaine des migrations de travail et est devenue même une composante du capitalisme français. Les immigrés se heurtent très souvent à des discriminations qui impactent fortement leur statut professionnel, économique et social à la fois ; telles les pressions exercées sur les niveaux de salaires, sur les conditions de travail et de vie. Ils sont, de ce fait, plus exposés au chômage (17 % pour les immigrés contre 9 % pour les natifs) mais surtout aussi à des difficultés d'intégration au sein de la société française. Or, l'intégration est au cœur de la question de l'immigration, étant intimement liée aux concepts de citoyenneté, de droits et de devoirs, ainsi qu'aux modes de participation et de représentation démocratiques. Mais, comme le constate Costa-Lascoux, « en France, l'immigré désigne de plus en plus, dans l'opinion publique, celui qui vient des pays du Sud et, plus particulièrement, des pays du continent africain. Songe-t-on à qualifier d'immigré un Américain à Paris, un Japonais résidant en France ? »⁵³

On le voit, le statut d'africain, comme critère discriminatoire

négatif, contraint fortement la mobilité professionnelle et économique des Egyptiens qualifiés vers la France. Car les immigrés souffrent effectivement d'écart de niveaux économiques, d'instruction, de qualifications professionnelles et de conditions de vie, comparés aux autochtones. En outre, les personnes en situation précaire sont les plus vulnérables ; comme les scientifiques et les hauts qualifiés qui travaillent en France avec un contrat inférieur à un an, et qui d'ailleurs ne comptent que quelques centaines de migrants en provenance - chaque année - de tous les pays du monde. Les politiques participatives à la vie de la Cité ne sont pas, du reste, assez actives lorsqu'il s'agit d'encourager les immigrés dans les modes d'intervention dans les institutions scolaires, dans les organismes sociaux et professionnels ainsi que dans les loisirs et les activités. En plus, la population immigrée en France - contrairement aux pays de l'OCDE - se caractérise par une forte proportion de faibles qualifiés par rapport à la totalité de la main-d'œuvre. Telles sont sommairement les raisons de l'absence quasi totale des professionnels égyptiens qualifiés sur le marché du travail en France.

Pourtant, la nation française doit beaucoup à ses migrants africains, américains, chinois, égyptiens, espagnols, italiens, maghrébins, polonais, portugais et autres qui sont précisément une part constitutive de la société et de l'histoire françaises. Même si l'extrême droite tente récemment d'établir un rapport entre l'arrivée d'immigrés et l'éviction du marché du travail des natifs, ce constat n'a pas été vérifié⁵⁴. Car le recours aux migrants, dans les pays de l'OCDE en général, au XXI^e siècle, reste plus limité qu'au siècle précédent ; et ceci à cause de la politique d'immigration et des développements économiques qui nécessitent des travailleurs qualifiés et spécialisés. En plus, la mondialisation, le ralentissement de la croissance économique, la montée du chômage et l'évolution du marché du travail influencent directement les flux migratoires aussi bien que les caractéristiques des migrants.

Conclusion

Au terme de cette étude sur les différentes communautés égyptiennes en France depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, les résultats obtenus ont permis d'extraire certaines spécificités des migrations liées aux caractéristiques des diverses collectivités égyptiennes ; comme l'amplitude des différents parcours migratoires, les motifs de départ, la nature et le statut des migrants ainsi que les modalités de résidence dans le pays d'accueil.

Dans ce contexte, « suivre le migrant » était susceptible de rendre compte des différents types de migrations aussi bien que des particularités des communautés égyptiennes en France. Cette démarche posait toutefois d'énormes problèmes car elle impliquait l'existence de mouvements migratoires de masse pouvant être observés et vérifiés empiriquement par l'enquête, ce qui n'était pas très souvent le cas des Egyptiens tout au long de leur parcours. En plus, nous n'avions pas d'idées claires ou précises sur la nature des différentes collectivités et groupes d'Egyptiens vivant en France. La solution consistait donc à suivre les migrants dans le temps, grâce à une méthode d'analyse multi variée qui nous permettait d'observer les fluctuations du phénomène migratoire égyptien. Notre choix méthodologique consistait alors à la mise en place de deux approches fondamentales : quantitative et qualitative. La première, centrée sur le groupe (l'individu ne compte pas), mettait en œuvre des statistiques, des enquêtes, des rapports, des profils pays, des comparaisons, des échantillons pour analyser l'évolution du circuit migratoire. Mais il arrivait souvent que ces données portaient sur des unités différentes ou plus larges à l'intérieur desquelles se dissimulait le groupe visé par notre étude. Souvent aussi les paramètres qui nous permettaient d'interpréter certains faits ou situations étaient presque totalement inconnus des documents officiels égyptiens, français, ou autres. Alors, nous étions obligées d'examiner d'autres cas et d'autres phénomènes qui pourraient rendre compte directement ou indirectement des faits que nous voulions préalablement étudier. Par exemple, lorsqu'il était question de suivre les traces des Egyptiens en France après 1830, nous avons été amenées à examiner une mobilité éventuelle de commerçants, d'entrepreneurs, d'étudiants, de membres de familles d'anciens résidents égyptiens, arabes ou étrangers vers le territoire français à

cette époque. Nous nous étions également penchées sur les courts récits biographiques de certaines personnalités égyptiennes célèbres parmi la communauté ; ou bien sur des évènements historiques marquants où les Egyptiens pourraient être impliqués afin de pouvoir finalement retracer le mode de vie de la communauté en général. Parfois, le pur hasard offrait des réponses et des solutions précieuses à nos questions urgentes. C'était le cas des Egyptiens hautement qualifiés travaillant en France dans les quinze dernières années du XXI^e siècle. Seul l'Ordre National des Médecins Français a pu rendre compte de l'existence de médecins égyptiens inscrits au tableau de l'Ordre, selon une étude faite, en 2007, sur les médecins de nationalités européenne et extra européenne en France.

Pour l'approche qualitative, elle nous permettait d'interpréter des données, analyser des contenus, faire sens des découvertes ; et de ce fait, nous aidait à expliquer certains phénomènes en rapport avec les communautés égyptiennes en France. Par exemple, les documents sur la migration Sud-Nord en Méditerranée, dans les quinze dernières années du XX^e siècle, ne mentionnaient aucune mobilité de ressortissants égyptiens vers la France à cette époque. Nous avons donc pu conclure, par extrapolation, que cette absence ressortissait de la politique migratoire restrictive adoptée par l'Etat français en raison de la décroissance économique et la montée du chômage qui s'ensuivit.

Outre les difficultés de « suivre le migrant », la documentation posait également d'immenses problèmes. Les études et les données communément disponibles étaient fournies en grande partie par le pays d'immigration, à savoir la France, étant donné que le phénomène se produisait sur son territoire. Par contre, les informations et les statistiques diffusées par le pays d'émigration, ici l'Egypte, étaient plutôt modestes et très souvent inexistantes. Dès lors, notre étude ne pouvait pas toujours s'appuyer sur des données comparables au niveau des documents produits par les deux pays. Nous avons donc été amenées à combiner différentes sources pour vérifier des données, expliquer des phénomènes, tirer des conclusions... Le bénéfice acquis par l'utilisation concomitante de ces différentes sources d'informations (références historiques, thèses, études, rapports, profils pays, statistiques...) était

évidemment considérable, car les différentes analyses effectuées sur les profils des circuits migratoires ou les modes d'existence des communautés égyptiennes concordaient plutôt bien. C'était, par exemple, le cas de l'immigration égyptienne en France entre 1950 et 1980. Les documents, bien que clairsemés, fournissaient en revanche des résultats assez similaires s'agissant des effectifs, du statut, des circonstances de départ et du mode de vie des migrants. Par contre, la période 1830-1900 était marquée par un silence quasi-total de documents sur une éventuelle mobilité égyptienne vers la France ; de même que pour la catégorie des Egyptiens hautement qualifiés travaillant sur le territoire français à partir de l'an 2000. Ce défaut documentaire était toutefois significatif car il expliquait des absences, des choix, des caractéristiques ou des événements touchant les Egyptiens et justifiait, par conséquent, ce manque accru d'informations ; et nous permettait, somme toute, de tirer des conclusions.

Notre documentation, enfin, a été principalement électronique car elle portait sur des statistiques, des rapports administratifs, des profils pays, des actes de colloques, des études étatiques et des thèses ; tous publiés sur des sites officiels en ligne et introuvables ailleurs.

En dernier ressort, suivre les traces des Egyptiens implantés en France depuis 1801 jusqu'à nos jours a pu rendre compte des formes classiques de l'immigration de travail ou de refuge, jusqu'aux migrations inédites du capital humain qualifié, des étudiants ou des mineurs non accompagnés. L'étude a démontré que la France n'est pas le pays d'immigration privilégié de la majorité des Egyptiens et que, par conséquent, la mobilité égyptienne vers le territoire français n'est pas un moyen efficace de lutte contre la pauvreté ou un allègement du chômage à l'échelle nationale. L'analyse a fait voir, également, que les communautés égyptiennes installées en France depuis plus de deux siècles sont à la base des relations historiques entre les deux pays ; et que somme toute, les migrations pourraient dessiner l'image d'un monde où les frontières ne diviseraient pas et où la différence deviendrait richesse.

Notes

¹ Le solde migratoire est la différence qui apparaît entre l'immigration et l'émigration dans un pays donné sur une période déterminée. Par ailleurs, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant dans le pays d'accueil, qu'elle ait ou non acquis entre temps la nationalité du pays receveur

² Coller, Ian. (2010). *Arab France: Islam and the Making of Modern Europe, 1798-1831*. California, USA: University of California Press.

Le texte est partiellement en ligne. Récupéré de :

https://books.google.com.eg/books?hl=en&lr=&id=nJxbgli-7XAC&oi=fnd&pg=PP1&dq=Ian+Coller,+Arab+France+:+Islam+and+the+making+of+modern+europe&ots=W0Q1ssYWG8&sig=_1i6TevbRhbMDsENIBNrDI4co5U&redir_esc=y#v=onepage&q=Ian%20Coller%20Arab%20France%203A%20Islam%20and%20the%20making%20of%20modern%20europe&f=false

Cf., le chapitre 3 d'Ian Coller, *Race and slavery in the making of Arab France 1802-15* dans l'ouvrage collectif. (2010). *War, Empire and slavery, 1770-1830*. Bessel, Guyatt, Rendall (Editeurs).

Récupéré de : <https://books.google.com.eg/books?id=wPIKAQAAMAA>
Cf., aussi *Egypte sur Seine : the making of an arabic community in Paris 1800-1831* La traduction de l'anglais est faite par nos soins. Récupéré de : <http://www.h-france.net/rude/2005conference/Coller2.pdf>

³ Arab France, op.cit. *Mobility and community in early-nineteenth-century, Paris and Marseille*. pp.439, sq. La traduction de l'anglais est faite par nos soins. Récupéré de :

https://www.academia.edu/842844/Arab_France_Mobility_and_Community_in_Early-Nineteenth-Century_Paris_and_Marseille

⁴ Denis, Vincent. (2016). *Armée et (dés)ordre urbain pendant les Cent-Jours à Marseille : le « massacre des Mamelouks » en juin 1815*. Revue Historique des Armées, Vol. 283, p. 8. Récupéré de : https://www.academia.edu/22253847/Arm%C3%A9e_et_d%C3%A9s_ordre_urbain_pendant_les_Cent_Jours%C3%A0_Marseille_le_massacre_des_Mamelouks_en_juin_1815

⁵ Messaoudi, Alain. (2004). *Orientaux orientalistes : les Pharaon, interprètes du Sud au service du Nord*. Université de Valenciennes. Actes du colloque, mars 2001, Université de Toulouse Le Mirail, Privat. Récupéré de : <http://levantineheritage.com/pdf/Pharaon-libre.pdf>

⁶ Clavères, Marie-Hélène « L'enseignement de l'arabe au lycée de Marseille au XIX^e siècle », **Documents pour l'histoire du français**

langue étrangère ou seconde [En ligne], 28 | 2002, mis en ligne le 31 janvier 2014. URL : <http://dhfiles.revues.org/2691>

⁷ Bartolotti, Fabien. (2011). *Les milieux d'affaires marseillais et la route de Suez de la fin du XVIII^e s. à 1858. Acteurs, enjeux et représentations*. Mémoire de Master I, mention « histoire et humanités », spécialité « histoire des mondes méditerranéens, européens et africains ». Université Aix Marseille. Récupéré de : https://www.academia.edu/19664719/Les_milieux_daffaires_marseillais_et_la_route_de_Suez_de_la_fin_du_XVIIIe_si%C3%A8cle_%C3%A0_1858._Acteurs_enjeux_et_repr%C3%A9sentations

⁸ Zalio, Pierre-Paul. (2004). « D'impossibles notables ? Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », in *Politix, Volume 17 – n° 65*. p. 97. Récupéré de : http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_65_1611

⁹ Al Tahtawi, Rifà'a. (1834, édition originale intégralement en ligne). *تخليص الإبريز في تلخيص باريس, L'or de Paris*, Bibliothèque Nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, G-6572. p.138. La traduction de l'arabe est faite par nos soins. Récupéré de : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31216771z>. Date de mise en ligne 25/6/2013.

¹⁰ Rogan, Eugene. (2014). *Les travailleurs égyptiens sur le front de l'Ouest. L'Afrique du Nord dans la Grande Guerre : Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie 1914-1919*. Forgotten Heroes 14 -19 Foundation. p. 15. Récupéré de : http://www.forgottenheroes.eu/FR_LR.pdf

¹¹ Kaya, Bülent. (2002). *Une Europe en évolution – les flux migratoires au 20^e siècle*. Neuchâtel, Suisse : Editions du Conseil de l'Europe. Récupéré de : http://www.coe.int/t/dg4/education/historyteaching/Source/Projects/DocumentsTwentyCentury/Population_fr.pdf

¹² De Aranjó, Alexandre. *L'Accueil des Réfugiés d'Égypte en France et leur réinstallation en région parisienne, 1956-1960*. Récupéré de : http://www.ajoe.org/ajoe_1109/aranjo_de.pdf

¹³ Pagès-El Karoui, Delphine. (2012). « Égyptiens d'outre-Nil : des diasporas égyptiennes ». *Tracés. Revue de sciences humaines*. pp. 101 à 110. Récupéré de : <https://traces.revues.org/5552>

¹⁴ La « diaspora » caractérise, communément, la dispersion forcée d'un peuple ou d'un groupe à la suite de persécutions, de catastrophes ou de génocides. Mais théoriquement, le concept recouvre une population plus

vaste qui inclut toutes les personnes migrantes qui entretiennent une forme d'attachement à leurs pays d'origine. C'est le cas de la grande majorité des coptes d'Egypte.

¹⁵ INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). (2005). Population immigrée (recensement de la population, 1999). Récupéré de:

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA05d.PDF

¹⁶ Audran, **Jérôme**. « Gestion des flux migratoires : réflexions sur la politique française de codéveloppement », **Annuaire suisse de politique de développement** [En ligne], Vol. 27, n°2 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2010. URL : <http://aspd.revues.org/187>

¹⁷ Ibid., p. 105.

¹⁸ Actuellement, l'espace Schengen est composé de 26 pays européens (dont 22 sont des États membres de l'UE) : la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse

¹⁹ Zohry, Ayman. (2009). *The migratory patterns of Egyptians in Italy and France*. CARIM Research Reports 17, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): European University Institute. La traduction de l'anglais est faite par nos soins.

Récupéré de :

http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/12253/CARIM_RR_2009_17.pdf;jsessionid=0730A93DE7E08338B032931B7A70F3F5?sequence=2

²⁰ Ibid., p. 5.

²¹ Les notes de Campus France, *La mobilité des étudiants du Moyen-Orient*, n° 4 - octobre 2012. Récupéré de : http://www.campusfrance.org/sites/default/files/note_04_hs_Moyen-Orient.pdf

²² Ibid., tableau p. 8.

²³ Les 16 pays participants sont : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Maroc, Malte, Monténégro, Slovénie, Tunisie

²⁴ L'antenne Campus France en Egypte est située au Caire. Site web: www.egypte.campusfrance.org

²⁵ <https://www.facebook.com/Association-des-Etudiants-Egyptiens-en-France-ADEEF-277355062283585/events>

²⁶ Lechevallier, Yannick. (2012). *La création d'Associations de Migrants en 2011*. L'Agence COOP DEC Conseil. p. 23. Récupéré de : http://www.coopdec.org/UPLOAD/mediaRubrique/file/577_Etude%20creation%20osim_2011.pdf

Il y a également l'Association de la Communauté Egyptienne Unifiée en France

²⁷ Stefano Volpicelli, Moez Ben Hmida, Germano Calvi, Vincent Gomez-Bonnet et Franco Prina. (2015). *Propension et expérience migratoire des mineurs marocains, tunisiens et égyptiens*. Rapport du projet Solidarité Avec les Enfants du Maghreb et du Mashreq (SALLEM). p. 10. Récupéré de :

http://salemm.org/sites/default/files/SALEMM_Ricerca_fra18_03_15.pdf

²⁸ Actes du colloque, *Mineur non accompagné : étranger ou enfant ? Etats des lieux et perspectives des politiques d'accueil en Europe à l'aune de la Convention internationale des droits de l'enfant*. France terre d'asile. Vendredi 30 octobre 2015. Palais du Luxembourg, Paris. Récupéré de :

http://www.france-terre-asile.org/images/stories/mineurs-isoles-etrangers/colloque_ocotbre_2015/Actes_du_colloque_octobre_2015.pdf

²⁹ Ibid., p. 5.

³⁰ Ibid., p. 10.

³¹ Olivier Peyroux, Alexandre le Clève et Evangeline Masson Diez. *Ni sains, ni saufs : Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France*. UNICEF France, juin 2016, Comité français pour l'UNICEF. Récupéré de :

http://www.oned.gouv.fr/system/files/base_documentaire/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016.pdf

³² Appelée aussi « camp de Lande », la « Jungle » désigne les campes de migrants et de réfugiés installés à partir du début des années 2000 à Calais, Coquelles et Sangatte, aux abords de l'entrée française du tunnel sous la Manche et de la zone portuaire de Calais.

³³ Peyroux, le Clève et Diez, op.cit. p. 20

³⁴ Ibid., pp. 21-22.

³⁵ Ibid., pp. 70-71.

³⁶ Ibid., pp. 81 sq.

³⁷ Peter Dzvimbo, Kuzvinetsa. (2003). *La Migration Internationale du Capital Humain Qualifié des pays en développement*. Banque mondiale, département des Ressources Humaines.

Récupéré de :

<http://siteresources.worldbank.org/INTAFRREGTOPTEIA/Resources/pete>

r_dzvimbo_fr.pdf

³⁸ Ministère français de l'Intérieur. (avril 2013). *Les données de l'immigration professionnelle et étudiante*. Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration. Direction de l'immigration, département des statistiques, des études et de la documentation. p. 24. Récupéré de :

https://www.google.com/eg/search?sourceid=navclient&ie=UTF-8&rlz=1T4RNQN_enEG461EG465&q=les+donnees+de+l%27immigration+professionnelle+et+etudiante%2c+pdf

³⁹ Le Breton-Letrouillois, Gwénaëlle. (Décembre 2007). *Les médecins de nationalités européenne et extra-européenne en France (inscrits au Tableau de l'Ordre des Médecins)*. Ordre National des Médecins, Conseil National de l'Ordre. Etude no 40-1. p. 10. Récupéré de :

https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/etude40-1_0.pdf
Cf., p. 11, carte no 1.

⁴⁰ Ibid., p. 39, carte no 11.

⁴¹ Ibid., p. 41, carte no 12.

⁴² Ibid., p. 55, carte no 20.

⁴³ Ibid., p. 73, carte no 27.

⁴⁴ Ibid., p. 76, carte no 28.

⁴⁵ Ibid., p. 82, carte no 31.

⁴⁶ Ibid., p. 101, carte no 40.

⁴⁷ La liste des documents que nous avons consultés est très longue. Ceux-ci sont fournis, en partie, par des sources officielles égyptiennes et internationales. Les premières sont principalement l'ACMPS, les ministères de l'Intérieur, des Affaires Etrangères, de la Main-d'œuvre et de l'Emigration, le Syndicat des Ingénieurs et l'Ordre des Ingénieurs. Pour les sources internationales, il s'agit notamment de l'OIT (l'Organisation Internationale du Travail), l'OIM (l'Organisation Internationale de la Migration), la Banque Mondiale, le ministère de l'Intérieur français, la Commission Européenne, l'Agence Française de Développement, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), l'Eurostat (guide des statistiques européennes) et le Conseil de l'Europe.

⁴⁸ La Carte interactive des migrations en Afrique, au Moyen-Orient et en Méditerranée, MTM i-Map, *Volet migration et développement : Egypte*. (2012). Récupéré de : www.gfmd.org/files/pfp/mp/Egypt_FR.pdf

⁴⁹ Site du ministère égyptien des Affaires Etrangères: <http://www.mfa.gov.eg/Arabic/ConsularServices/TravelGuide/Details/Pages/CountryDetails.aspx?country=France>

⁵⁰ Demoulin, Caroline. (2011). *Les flux migratoires en Méditerranée*. Mémoire de Master 2. Droit Public, spécialité sécurité et défense transméditerranéenne. Université du Sud, Toulon - Var. p. 26. Récupéré de : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00651402/document>

⁵¹ Ibid., p. 27.

⁵² Magniadas, Jean. (2009). *Les enjeux des migrations internationales au début du XXI^e siècle*. Note de la Fondation « Gabriel Péri », réalisée en partenariat avec la revue « Recherches internationales ». p. 87. sq. Récupéré de : http://www.gabrielperi.fr/assets/files/pdf/les_enjeux_des_migrations.pdf

⁵³ Costa-Lascoux, Jacqueline. (XLIV-135 | 2006). *L'intégration, une philosophie à l'épreuve des faits*. Revue européenne des sciences sociales. Récupéré de : <https://ress.revues.org/254>

⁵⁴ Fromentin, Vincent. (2010). *Les conséquences économiques de l'immigration sur le marché du travail des pays d'accueil*. Thèse de doctorat. Université Nancy 2, Ecole doctorale, sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion. Récupérée de : <http://docnum.univ-lorraine.fr/public/NANCY2/doc481/2010NAN20016.pdf>

Références bibliographiques

- Actes du colloque, *Mineur non accompagné : étranger ou enfant ? Etats des lieux et perspectives des politiques d'accueil en Europe à l'aune de la Convention internationale des droits de l'enfant*. France terre d'asile. Vendredi 30 octobre 2015. Palais du Luxembourg, Paris. Récupéré de:
- 2. http://www.france-terre-asile.org/images/stories/mineurs-isoles-etrangers/colloque_octobre_2015/Actes_du_colloque_octobre_2015.pdf
- 3. - Al Tahtawi, Rifā'a. (1834, édition originale intégralement en ligne). تخلص الإبريز في تلخيص باريس, *L'or de Paris*, Bibliothèque Nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, G-6572. Récupéré de :
- 4. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31216771z>. Date de mise en ligne 25/6/2013.
- Audran, **Jérôme**. « Gestion des flux migratoires : réflexions sur la politique française de codéveloppement », **Annuaire suisse de politique de développement** [En ligne], Vol. 27, n°2 | 2008, mis en ligne le 22 mars 2010, URL : <http://aspd.revues.org/187>
- Bartolotti, Fabien. (2011). *Les milieux d'affaires marseillais et la route de Suez de la fin du XVIIIe s. à 1858. Acteurs, enjeux et représentations*. Mémoire de Master I, mention « histoire et humanités », spécialité « histoire des mondes méditerranéens, européens et africains ». Université Aix Marseille. Récupéré de :
- 5. https://www.academia.edu/19664719/Les_milieux_daffaires_marseillais_et_la_route_de_Suez_de_la_fin_du_XVIIIe_si%C3%A8cle_%C3%A0_1858._Acteurs_enjeux_et_repr%C3%A9sentations
- Clavères, **Marie-Hélène** « L'enseignement de l'arabe au lycée de Marseille au XIX^e siècle », **Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde** [En ligne], 28 | 2002, mis en ligne le 31 janvier 2014. URL : <http://dhfles.revues.org/2691>
- 6. - Collectif. (2010). *War, empire and slavery, 1770-1830*. Bessel, Guyatt, Rendall (Editeurs). Récupéré de : <https://books.google.com.eg/books?id=wPIKAQAAMAAJ>
- Coller, Ian. (2010). *Arab France: Islam and the Making of Modern Europe, 1798-1831*. California, USA: University of

California Press.

7. Le texte est partiellement en ligne. Récupéré de :
8. https://books.google.com/eg/books?hl=en&lr=&id=nJxbgli-7XAC&oi=fnd&pg=PP1&dq=Ian+Coller,+Arab+France+:+Islam+and+the+making+of+modern+europe&ots=W0Q1ssYWG8&sig=_1i6TevbRhbMDsENIBNrDI4co5U&redir_esc=y#v=onepage&q=Ian%20Coller%2C%20Arab%20France%20%3A%20Islam%20and%20the%20making%20of%20modern%20europe&f=false
9. *Et de:* <http://www.h-france.net/rude/2005conference/Coller2.pdf>
 - Costa-Lascoux, Jacqueline. (XLIV-135 | 2006). *L'intégration, une philosophie à l'épreuve des faits*. Revue européenne des sciences sociales. Récupéré de : <https://ress.revues.org/254>
 - De Aranjó, Alexandre. *L'Accueil des Réfugiés d'Égypte en France et leur réinstallation en région parisienne, 1956-1960*. Récupéré de : http://www.ajoe.org/ajoe_1109/aranjo_de.pdf
 - Demoulin, Caroline. (2011). *Les flux migratoires en Méditerranée*. Mémoire de Master 2. Droit Public, spécialité sécurité et défense transméditerranéenne. Université du Sud, Toulon - Var. Récupéré de : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00651402/document>
10. - Denis, Vincent. (2016). *Armée et (dés)ordre urbain pendant les Cent-Jours à Marseille : le « massacre des Mamelouks » en juin 1815*. Revue Historique des Armées, Vol. 283. Récupéré de : https://www.academia.edu/22253847/Arm%C3%A9e_et_d%C3%A9s_ordre_urbain_pendant_les_Cent-Jours_%C3%A0_Marseille_le_massacre_des_Mamelouks_en_juin_1815
 - Fromentin, Vincent. (2010). *Les conséquences économiques de l'immigration sur le marché du travail des pays d'accueil*. Thèse de doctorat. Université Nancy 2, Ecole doctorale, sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion. Récupérée de : <http://docnum.univ-lorraine.fr/public/NANCY2/doc481/2010NAN20016.pdf>
 - INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes

Economiques). (2005). *Population immigrée (recensement de la population, 1999)*. Récupéré de :

11. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/IMMFRA05d.PDF
- kaya, Bülent. (2002). *Une Europe en évolution – les flux migratoires au 20^e siècle*. Neuchâtel, Suisse : Editions du Conseil de l'Europe. Récupéré de :
12. http://www.coe.int/t/dg4/education/historyteaching/Source/Projects/DocumentsTwentyCentury/Population_fr.pdf
13. - La Carte interactive des migrations en Afrique, au Moyen-Orient et en Méditerranée, MTM i-Map, *Volet migration et développement : Egypte*. (2012). Récupéré de : www.gfmd.org/files/pfp/mp/Egypt_FR.pdf
- Le Breton-Letrouillois, Gwénaëlle. (Décembre 2007). *Les médecins de nationalités européenne et extra-européenne en France (inscrits au Tableau de l'Ordre des Médecins)*. Ordre National des Médecins, Conseil National de l'Ordre. Etude no 40-1. Récupéré de :
14. https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/etude40-1_0.pdf
- Lechevallier, Yannick. (2012). *La création d'Associations de Migrants en 2011*. L'Agence COOP DEC Conseil. Récupéré de :
15. http://www.coopdec.org/UPLOAD/mediaRubrique/file/577_Etude%20creation%20osim_2011.pdf
- Les notes de Campus France, *La mobilité des étudiants du Moyen-Orient*, n° 4 octobre 2012. Récupéré de : http://www.campusfrance.org/sites/default/files/note_04_hs_Moyen-Orient.pdf
- Magniadas, Jean. (2009). *Les enjeux des migrations internationales au début du XXI^e siècle*. Note de la Fondation « Gabriel Péri », réalisée en partenariat avec la revue « Recherches internationales ». Récupéré de : http://www.gabrielperi.fr/assets/files/pdf/les_enjeux_des_migrations.pdf
- Messaoudi, Alain. (2004). *Orientaux orientalistes : les Pharaon, interprètes du Sud au service du Nord*. Université de Valenciennes. Actes du colloque, mars 2001, Université de

- Toulouse Le Mirail, Privat. Récupéré de : <http://levantineheritage.com/pdf/Pharaon-libre.pdf>
- Ministère français de l'Intérieur. (avril 2013). *Les données de l'immigration professionnelle et étudiante*. Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration. Direction de l'immigration, département des statistiques, des études et de la documentation. Récupéré de :
 16. https://www.google.com.eg/search?sourceid=navclient&ie=UTF8&rlz=1T4RNQN_enEG461EG465&q=les+donnees+de+l%27immigration+professionnelle+et+etudiante%2c+pdf
 - Olivier Peyroux, Alexandre le Clève et Evangeline Masson Diez. *Ni sains, ni saufs : Enquête sur les enfants non accompagnés dans le Nord de la France*. UNICEF France, juin 2016, Comité français pour l'UNICEF. Récupéré de :
 17. http://www.oned.gouv.fr/system/files/base_documentaire/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016.pdf
 - **Pagès-El** Karoui, Delphine. (2012). « Égyptiens d'outre-Nil : des diasporas égyptiennes ». *Tracés. Revue de sciences humaines*. Récupéré de : <https://traces.revues.org/5552>
 - Peter Dzvimbo, Kuzvinetsa. (2003). *La Migration Internationale du Capital Humain Qualifié des pays en développement*. Banque mondiale, département des Ressources Humaines. Récupéré de : http://siteresources.worldbank.org/INTAFRREGTOPEIA/Resources/peter_dzvimbo_fr.pdf
 - Rogan, Eugene. (2014). *Les travailleurs égyptiens sur le front de l'Ouest. L'Afrique du Nord dans la Grande Guerre : Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie 1914-1919*. Forgotten Heroes 14 -19 Foundation.
 18. Récupéré de :
 19. http://www.forgottenheroes.eu/FR_LR.pdf
 - Stefano Volpicelli, Moez Ben Hmida, Germano Calvi, Vincent Gomez-Bonnet et Franco Prina. (2015). *Propension et expérience migratoire des mineurs marocains, tunisiens et égyptiens*. Rapport du projet Solidarité Avec les Enfants du Maghreb et du Mashreq (SALLEM). Récupéré de :
 20. http://salemm.org/sites/default/files/SALEMM_Ricerca_fra18_0

3_15.pdf

- Zalio, Pierre-Paul. (2004). « D'impossibles notables ? Les grandes familles de Marseille face à la politique (1860-1970) », in *Politix*. Volume 17 – n° 65. Récupéré de : http://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_65_1611
- 21. - Zohry, Ayman. (2009). *The migratory patterns of Egyptians in Italy and France*. CARIM Research Reports 17, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): European University Institute. Récupéré de : http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/12253/CARIM_RR_2009_17.pdf;jsessionid=0730A93DE7E08338B032931B7A70F3F5?sequence=2